

**CONDITIONS GENERALES DE VENTE
DE LA SOCIETE
LICIEL ENVIRONNEMENT**

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE LA SOCIETE LICIEL ENVIRONNEMENT

ARTICLE 1 – PREAMBULE

LICIEL Environnement a pour activité la conception, le développement, l'édition, la distribution et la maintenance de logiciels destinés aux professionnels du bâtiment. Les présentes Conditions Générales de Vente ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles LICIEL Environnement fournit au Client le Produit visé au sein de l'offre à laquelle il a souscrit, quel que soit le canal de vente (notamment via le Site Internet, par télécopie, courrier postal ou électronique (courriel)). Les obligations relatives à la conformité du Produit à ses spécifications contractuelles et sa documentation, ainsi qu'à son fonctionnement, sont prévues au sein de la Licence ou Conditions particulières associées au Produit. En cas de contradiction entre les clauses des présentes Conditions Générales et les clauses de la Licence ou Conditions particulières, ces dernières prévaudront.

ARTICLE 2 – DEFINITIONS

Les termes et expressions suivants ont, sauf précision contraire, le sens qui leur est donné ci-dessous s'ils apparaissent avec leur première lettre en majuscule, qu'ils soient au singulier ou au pluriel dans les présentes Conditions Générales ou dans tout autre document émanant de la Société:

Société : désigne la société LICIEL Environnement

Site Internet : désigne le(s) site(s) Internet consultable(s) à l'adresse www.liciel.fr, www.liciel.com, www.liciel.net.

Client : désigne la personne ayant souscrit au Produit et qui est responsable du paiement du prix.

Produit: désigne un logiciel ou service proposé par la Société. Conditions Générales ou Contrat : désigne l'ensemble des droits et obligations des parties concernant le Produit et décrit dans les présentes Conditions Générales de Vente.

Licence ou Conditions Particulières : désigne le document définissant les conditions d'utilisation d'un Produit.

Utilisateur : désigne la personne utilisant le Produit.

Version Electronique : désigne le Produit livré sous forme d'un fichier téléchargeable via le Site Internet.

ARTICLE 3 – ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES

L'accès et l'utilisation du Produit sont soumis à l'acceptation et au respect des présentes Conditions Générales par le Client. Toute utilisation du Produit vaut acceptation sans réserve par le Client des présentes Conditions Générales. Les présentes Conditions Générales prévalent sur tout autre document qui aurait été communiqué à la Société.

Le fait pour la Société de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes Conditions Générales, ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque des dites clauses.

La Société se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier les Conditions Générales. Toute nouvelle version des présentes Conditions Générales sera publiée sur le Site Internet. Les Conditions Générales applicables sont celles en vigueur lors de la commande, sauf modification légale ou réglementaire. En cas de renouvellement d'une commande, seront alors applicables les Conditions Générales en vigueur à cette date.

ARTICLE 4 – CAPACITE JURIDIQUE

La vente et l'utilisation du Produit sont réservées aux professionnels. Par conséquent, le Client atteste être une personne majeure agissant à titre professionnel et disposer de la capacité nécessaire à la conclusion et à l'exécution du présent Contrat. S'il agit pour le compte d'une personne morale, le Client atteste être le représentant légal ou disposer d'un mandat de la personne morale concernée pour conclure le Contrat.

Même si le Client n'est pas Utilisateur du Produit, il reste seul responsable et se porte fort du respect du Contrat par tout Utilisateur du Produit.

ARTICLE 5 – DESCRIPTION ET CHOIX DU PRODUIT

Les offres de Produit proposées par la Société sont décrites sur le Site Internet.

Le Client est seul maître du choix du Produit et de son adéquation à ses besoins. La Société n'assume aucune responsabilité de ce fait. Il incombe au Client de solliciter auprès de la Société toutes informations et renseignements complémentaires sur les caractéristiques du Produit ou son utilisation. **Le Client après avoir pris connaissance du descriptif du Produit et vérifié sa compatibilité, en fonction de ses autres équipements (matériels, logiciels, configurations, etc.) et de ses besoins tels qu'il les a**

déterminés, enregistre sa commande sous sa propre responsabilité.

ARTICLE 6 – COMMANDE – FORMATION DU CONTRAT

Pour souscrire à un Produit, le Client doit adresser à la Société par fax, courriel, ou par courrier postal son bon de commande signé. Dès réception, la Société lui fournira les consignes de paiement ou d'accès à la page du Site Internet par laquelle il pourra confirmer définitivement sa commande en effectuant le paiement.

Après paiement, le Client reçoit par courriel, à l'adresse indiquée lors de sa commande, une attestation d'enregistrement de sa commande. Nous recommandons au Client de garder une copie de ce courriel comme preuve de sa commande.

ARTICLE 7 – PRIX, PAIEMENT ET FACTURATION

Prix

Le prix des Produits est indiqué sur le Site Internet. Les prix s'entendent hors taxes. La TVA sera facturée en sus. Les éventuels frais de port sont indiqués lors de la commande et seront facturés en sus.

La Société se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment mais le Produit sera facturé sur la base des tarifs en vigueur au moment de la commande du Client. En cas de renouvellement d'une commande, le prix sera celui en vigueur sur le Site Internet au jour du renouvellement.

Tout changement de taux de TVA sera répercuté sur le prix TTC des Produits.

Pour tous les Produits expédiés hors Union Européenne le prix sera calculé hors taxe sur la facture. Le Client est responsable de la déclaration et du paiement de la TVA, des droits de douane, taxes locales, droits d'importation ou autres taxes d'état exigibles dans son pays. Ces droits et sommes ne relèvent pas du ressort de la Société.

Facturation et paiement

La commande n'est validée et n'est considérée comme ferme qu'à compter de la réception par la Société d'un moyen de paiement valide et du complet paiement du prix. Les moyens de paiement acceptés sont le chèque, la carte bancaire, le prélèvement sur carte bancaire et le virement bancaire. En cas de paiement par chèque, la commande n'est validée qu'à la réception du chèque et complet paiement du prix. En choisissant un ou des services à paiement récurrents, le Client autorise la société LICIEL Environnement à réaliser de manière récurrente des prélèvements sur carte bancaire ou sur compte bancaire suivant le moyen de paiement fourni. Pour chaque commande, la facture est adressée au Client par

courriel à l'adresse indiquée lors de la commande, dans les huit (8) jours ouvrables suivant l'enregistrement de la commande.

Le Produit sera facturé même s'il n'est pas utilisé par le Client.

Tout impayé, rejet, retard de paiement même partiel non justifié d'une seule facture ou échéance entraîne de plein droit :

- L'application de pénalités de retard calculées depuis le lendemain de la date d'échéance de la facture jusqu'à son complet règlement et égales au taux appliqué par la banque centrale européenne (BCE) à son opération de refinancement en vigueur au moment de l'application de la présente clause majoré de 10 points de pourcentage.

- L'application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante (40) euros et ce, sans préjudice de tout autre droit ou recours dont dispose la Société. Dans le cas où les frais de recouvrement exposés seraient supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, la Société pourra demander une indemnisation complémentaire, sur justification (article L441-6 du Code de commerce).

- La suspension de tout ou partie des services associés au compte client.

La Société pourra également résilier le Contrat dans les conditions visées à l'article « Durée et résiliation ».

ARTICLE 8 – LIVRAISON

Les Produits commandés en Version Electronique sont accessibles au Client directement sur le Site Internet ou par téléchargement, en utilisant les identifiants fournis par la Société après validation de la commande.

ARTICLE 9 – ZONE GEOGRAPHIQUE DE LIVRAISON

La Société livre les Produits en Version Electronique partout où le réseau permet le téléchargement complet de ses fichiers.

ARTICLE 10 – VERIFICATION DES PRODUITS LIVRES.

Il appartient au Client ou à la personne réceptionnant un produit LICIEL de vérifier la conformité et l'état apparent du Produit au moment de la livraison. Toute réserve ou réclamation sur les vices apparents ou sur la non-conformité du Produit livré devra être signalée par le Client dans les trois (3) jours à compter de la date de livraison du Produit, en envoyant à la Société :

- soit un courriel à l'adresse : service.client@liciel.fr

- soit une lettre recommandée avec avis de réception à l'adresse : LICIEL Environnement, 32, bd de Strasbourg -

CS30108 75468 PARIS Cedex 10- FRANCE. La date du cachet de la Poste faisant foi.

A défaut de réclamation effectuée dans le délai précité, les Produits livrés seront réputés conformes et acceptés par le Client. Aucun Produit ne pourra être échangé avant d'avoir été réexpédié et réceptionné par la Société, en bon état (à l'exception des Produits livrés endommagés), tel que livré par les soins de la Société. En particulier le Produit ne devra pas avoir été descellé.

ARTICLE 11 – DELAI DE RETRACTATION

Dans la mesure où le Contrat est conclu par le Client pour les besoins de son activité professionnelle, les dispositions du Code de la consommation ne sont pas applicables et le Client ne peut donc en aucun cas bénéficier d'un droit de rétractation.

ARTICLE 12 – DUREE ET RESILIATION

Durée du Contrat

La durée du Contrat est fonction de l'offre choisie par le Client. Le Contrat entre en vigueur à compter de la validation de la commande par la Société.

Résiliation sans faute

Le Client peut résilier le Contrat à tout moment en adressant sa demande de résiliation par voie postale à la Société, à l'adresse figurant en-tête des présentes. La résiliation sera prise en compte dès réception de la demande du Client.

La Société pourra également mettre fin au Contrat dans l'hypothèse où elle déciderait d'arrêter le Produit pour tout motif légitime tenant notamment à des considérations économiques ou à l'état du marché. Le cas échéant, le Client en sera informé au moins deux (2) mois avant l'arrêt effectif du Produit.

Résiliation pour faute

Tout non-respect par l'une des parties de ses obligations peut justifier la résiliation du Contrat par l'autre partie.

Dans ce cas, la partie qui souhaite résilier le Contrat devra mettre l'autre partie en demeure de respecter ses engagements.

Si, à l'expiration d'un délai de quinze (15) jours à compter de la date d'émission de la mise en demeure, l'autre partie ne s'est pas conformée à ses obligations, alors le Contrat sera résilié de plein droit par l'envoi d'une seconde notification.

Par dérogation à l'alinéa précédent, dans le cas où la nature des engagements non respectés rendrait impossible pour la partie défaillante de remédier à ses obligations, le Contrat se trouvera résilié de plein droit immédiatement après la constatation du manquement sans autre formalité que l'envoi

à la partie défaillante d'un courrier électronique mentionnant la présente clause.

Conséquences de la cessation du Contrat

• Paiement

Si le Client est lié par une période d'engagement, alors le paiement des sommes restant dues jusqu'au terme de cette période devra être acquitté dans son intégralité.

• Données du Client

Le Client reconnaît par ailleurs qu'en cas de cessation du Contrat, ses données informatiques seront immédiatement et irrémédiablement supprimées des serveurs de la Société. Par conséquent, il appartient au Client de veiller à sauvegarder les données qu'il stocke via le Produit avant la cessation effective du Contrat. La Société ne pourra être tenue responsable de conséquences liées à la suppression des données du Client, notamment en cas de perte de données.

• Licence

La cessation du Contrat entraîne de plein droit, sans qu'une notification soit nécessaire, la cessation de la Licence associé au Produit.

ARTICLE 13 – MISE A JOUR DU PRODUIT

Le Produit peut être mis à jour en cours de Contrat en fonction des évolutions techniques, légales ou réglementaires. En fonction de l'offre à laquelle il a souscrit, ses mises à jour peuvent être incluses dans le prix payé par le Client lors de la commande. A défaut, les mises à jour feront l'objet d'une facturation complémentaire.

Les mises à jour du Produit sont effectuées par Internet. Le Client doit donc disposer d'une connexion à Internet pour en bénéficier.

ARTICLE 14 – ASSISTANCE

Selon l'offre à laquelle le Client a souscrit, un service d'assistance peut être fourni à partir de la date de la commande. Ce service est constitué d'une assistance téléphonique et/ou d'un service d'aide par prise en main à distance de l'ordinateur à travers Internet (se référer au Conditions Particulières d'assistance) **Le Client doit donc mettre en place tous les éléments pour que cette assistance puisse être faite.**

Dans le cas d'une prestation annexe réalisée par le service technique de LICIEL, celle-ci sera facturée au Client et suivra les termes du contrat de prestation transmis au Client.

ARTICLE 15 – RESERVE DE PROPRIETE

La Société conserve la propriété pleine et entière des Produits vendus jusqu'au paiement intégral du prix, frais et taxes comprises. La simple remise d'un titre de paiement ne constitue pas un paiement. Les dispositions ci-dessus ne font pas obstacle au transfert au Client des risques de perte ou de détérioration. A défaut de paiement du prix intégral, frais et taxes comprises, la Société sera en droit d'exiger la restitution du Produit livré. Les frais qui pourront être engagés pour cette restitution seront à la charge du Client.

ARTICLE 16 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

La Société est titulaire des droits de propriété intellectuelle portant sur les éléments mis à disposition du Client dans le cadre du présent Contrat, notamment le Produit. Ces éléments sont mis à disposition du Client uniquement pour la durée du Contrat et pour les besoins d'exécution de l'objet du Contrat. La présentation et le contenu de ces éléments constituent, ensemble, une œuvre protégée par les lois en vigueur sur la propriété intellectuelle. Par conséquent, toute reproduction, intégrale ou partielle de ces éléments, est systématiquement soumise à l'autorisation préalable et écrite de la Société, sauf à être sanctionné, notamment au titre de la contrefaçon.

La mise à disposition du Produit n'emporte nullement cession des droits de la Société sur ledit Produit ou sur un quelconque de ses éléments, ni sur la documentation associée.

Le Client s'engage à ne pas porter atteinte, directement ou indirectement, ou par l'intermédiaire de tiers, aux droits de la Société sur les Produits et services qu'elle propose.

Notamment, le Client s'interdit toute adaptation, modification, transformation, décompilation, analyse fonctionnelle ou arrangement du Produit, pour quelque raison que ce soit, sauf dans la limite de ce que permet le Code de la propriété intellectuelle.

ARTICLE 17 – NON-CONCURRENCE

Le Client s'interdit de développer ou d'exploiter pour son compte ou pour le compte de tiers un produit concurrent du Produit qui lui est fourni par la Société.

Cette obligation de non-concurrence s'applique pour la durée du Contrat et pour une durée d'un (1) an à l'issue du Contrat quelle qu'en soit la raison. Elle est limitée à l'interdiction pour le Client de développer ou exploiter un produit concurrent du Produit, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers intervenant sur le territoire français.

ARTICLE 18 – UTILISATION DU PRODUIT

Le Client s'engage à utiliser le Produit de la Société dans le respect des législations et réglementations et de la Licence applicable au Produit, et s'interdit de porter atteinte aux droits des tiers. En outre, il est rappelé que l'utilisation du Produit est faite sous la seule responsabilité du Client et que le Client est seul responsable des données qu'il transfère, stocke ou télécharge grâce au Produit. La Société n'est pas tenue d'effectuer une quelconque vérification à ce titre. Le Client s'engage à utiliser le Produit personnellement et à ne pas le mettre à la disposition de tiers, sauf dans la limite de ce que permet le Produit à ses préposés s'il est une personne morale. Le cas échéant, la mise à disposition est effectuée sous la responsabilité du Client.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, le Client s'interdit de procéder à toute copie autre que celles autorisées dans le cadre de la législation et à tout acte susceptible de porter atteinte aux droits des auteurs, de leurs ayants droit ou de la Société.

L'utilisation du Produit est subordonnée à l'acceptation préalable par le Client, de la Licence applicable, laquelle est jointe au Produit sous forme de fichier électronique. Si le Client n'accepte pas la Licence, alors il ne peut ni installer ni utiliser le Produit. De convention expresse, l'installation du Produit sur un matériel informatique vaudra acceptation sans réserve de la Licence. S'il utilise le Produit, alors le Client s'engage à respecter la Licence applicable. Au titre de cette Licence, et sauf clauses contraires indiquées au sein de la Licence applicable au Produit concerné, le Client bénéficie d'un droit d'utilisation personnel et non cessible du Produit, pour la durée du Contrat.

ARTICLE 19 – RESPONSABILITE ET GARANTIE

La Société n'est tenue à l'égard du Client qu'à une obligation de moyens et ne fournit aucune garantie, expresse ou implicite, y compris, toute garantie de qualité et d'adéquation à un usage particulier du Produit fourni au Client et toute garantie par rapport aux informations et données pouvant être obtenues via le Produit, notamment quant à leur exactitude et leur fiabilité.

La Société est responsable des dommages corporels et matériels causés au Client qui résulteraient d'une faute de sa part mais ne peut en aucun cas être tenue responsable, quel que soit le type d'action en responsabilité engagée, même si la Société a été informée de leur possible survenance, sauf règle légale ou impérative contraire, des dommages immatériels et/ou parfois qualifiés d'indirects, accessoires, spéciaux y compris les dommages résultant d'une perte de

profits, de manque à gagner, de perte de données ou de privation d'usage subis par le Client ou par un tiers.

En tout état de cause, à l'exception des dommages corporels causés aux personnes, la responsabilité pécuniaire de la Société sera limitée au montant du prix hors taxes payé par le Client en contrepartie du Produit à l'origine du dommage pour l'année au cours de laquelle le dommage se produit.

Cette clause sera appliquée sous réserve des dispositions contraires prévues par certaines législations. Dans ce cas, la responsabilité sera limitée dans la mesure permise par la loi applicable.

Le Client est invité à souscrire à ses frais une assurance appropriée à sa situation particulière s'il souhaite être indemnisé pour tout dommage ou perte que lui et/ou ses clients pourraient subir au-delà du montant visé ci-dessus.

ARTICLE 20 – DONNEES PERSONNELLES

La Société demande à tout Client de communiquer un certain nombre d'informations personnelles (nom, prénom, adresse électronique, numéro de téléphone,...). Ces informations sont destinées à la prise en compte de la commande du Client, à l'exécution du Contrat par la Société ou ses partenaires ou sous-traitants, et de toutes suites qui pourraient en résulter. Ce traitement de données personnelles est réalisé sous la responsabilité de la Société.

Le Client s'engage à ne pas transmettre à la Société des données à caractère personnel faisant apparaître, directement ou indirectement, les origines ethniques, les opinions politiques, philosophiques ou religieuses ou l'appartenance syndicale des personnes, ni des données relatives à la santé ou à la vie sexuelle de celles-ci.

Les données concernant le Client sont conservées sous une forme permettant l'identification des personnes concernées pendant une durée qui n'excède pas la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont collectées et traitées.

Les données à caractère personnel ne sont accessibles qu'aux personnels habilités.

Le Client est informé de ce que les données à caractère personnel signalées comme étant obligatoires sur les formulaires et recueillies dans le cadre du Contrat sont nécessaires à l'utilisation du Produit, utilisées uniquement dans le cadre de ce Produit et destinées exclusivement à la Société et à ses partenaires et sous-traitants en charge de l'exécution du Contrat. En conséquence, la Société pourra transmettre l'ensemble des données personnelles concernant le Client à toute personne devant être légitimement destinataire des informations ou tout partenaire ou sous-traitant de la Société qui aurait besoin de ses informations pour effectuer les

opérations dont il a été chargé par la Société (notamment maintenance, assistance, hébergement, etc.). Aussi, tout ou partie de vos données personnelles pourraient être transmises vers des pays situés en dehors de l'Union Européenne.

Dans les formulaires de collecte de données à caractère personnel, le Client est notamment informé : de l'identité du responsable de traitement, de ses droits sur les données à caractère personnel, des destinataires, de la finalité du traitement et du caractère obligatoire ou facultatif de ses réponses.

Les prospections commerciales par voie électronique que la Société serait susceptible d'envoyer au Client répondent aux principes suivants :

- le Client a exprimé son consentement et a été informé, lorsqu'il a communiqué ses données à caractère personnel, de la possibilité de s'opposer gratuitement à toute utilisation commerciale de ses coordonnées,
- l'objet de la sollicitation est en rapport avec les fonctions exercées à titre professionnel par le destinataire du message.

Le Client bénéficie d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification des données qui le concerne et qu'il peut exercer en adressant un message à l'adresse électronique suivante : service.client@liciel.fr

Dans le cadre de l'utilisation du Produit, le Client peut être amené à transmettre à la Société des données personnelles relatives à des tiers. Dans ce cas, le Client s'engage à obtenir le consentement préalable et exprès de ces personnes, concernant la transmission et le traitement par la Société desdites données. Le Client s'engage également à notifier à ces personnes les éléments repris ci-avant, en particulier les droits dont ils disposent ainsi que les modalités d'exercice de ces droits.

A cet égard, il est précisé que les tiers peuvent exercer leur droit d'opposition, d'accès et de rectification des données qui les concernent en adressant un message à cette fin à l'adresse électronique suivante : service.client@liciel.fr

ARTICLE 21 – FORCE MAJEURE

On entend par force majeure tout événement imprévisible, irrésistible et indépendant de la volonté des parties.

En outre, par dérogation à l'article 1148 du Code civil, est contractuellement considérée comme cas de force majeure, même si elle ne répond pas à la définition de force majeure et sans qu'il soit besoin de l'établir, toute situation empêchant l'exécution du Contrat et à laquelle il n'est pas possible de

résister par des diligences normales, notamment, mais pas exclusivement : expropriation, toute forme d'intervention gouvernementale, embargos, guerre, hostilités, terrorisme, sabotage, émeutes, déluge et toute situation climatique inhabituelle, épidémie, feu, explosions ou autre catastrophe, les événements d'interruption, panne, sabotage des moyens de télécommunication, problèmes liés au réseau de communication électronique, ne pouvant pas être raisonnablement anticipée.

Aucun défaut d'exécution par les parties ne peut constituer un manquement de nature à engager sa responsabilité contractuelle ou ouvrir droit à des dommages et intérêts si ce défaut est causé par un cas de force majeure ou un cas visé dans la liste ci-dessus notifié immédiatement par la partie affectée à l'autre partie.

Au cas où un événement de force majeure ou un événement visé dans la liste ci-dessus, rend impossible l'exécution du Contrat par l'une des parties d'une partie substantielle de ses obligations pour une période supérieure à un (1) mois, chaque partie pourra notifier immédiatement à l'autre la résiliation du Contrat.

ARTICLE 22 – REFERENCES

Pendant la durée du Contrat, le Client autorise expressément la Société à faire apparaître sa dénomination et/ou son enseigne accompagnée de son logo sur les pages du Site Internet, ainsi que sur ses documents commerciaux afin de le faire figurer au rang des partenaires ayant fait confiance au Produit de la Société.

ARTICLE 23 – IDENTIFICATION DE LA SOCIETE

LICIEL ENVIRONNEMENT, société à actions simplifiées au capital de 600 000 Euro.

Siège social : 32 Bd de Strasbourg - CS30108, 75468 PARIS Cedex 10 (FRANCE), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 538 746 702

Adresse électronique : service.client@liciel.fr

ARTICLE 24 – SERVICE CLIENT

Toutes demandes d'informations et/ou réclamations peuvent être présentées à la Société:

- par courrier postal adressé au 32 Bd de Strasbourg - CS30108, 75468 PARIS Cedex 10;
- par courrier électronique à l'adresse : service.client@liciel.fr
- par téléphone au 02 53 35 40 64 (du lundi au vendredi de 9H30 à 12H et de 14H30 à 17H) ;
- par fax au 02 78 08 41 16.

ARTICLE 25 – INDEPENDANCE DES CLAUSES

Si une clause des Conditions Générales est déclarée illégale, nulle ou inexécutable par un tribunal pour une raison quelconque, alors cette clause sera réputée dissociée des autres clauses et ne changera en rien la validité et l'opposabilité de ces autres clauses.

ARTICLE 26 – DROIT APPLICABLE - LITIGE

Les Conditions Générales sont régies par la loi française, à l'exclusion des règles de conflit. En cas de contestation sur la conclusion, l'interprétation, l'exécution ou la cession des présentes et à défaut d'accord amiable entre la Société et le Client, seuls seront compétents les tribunaux du siège social de la Société.

Fait à Paris le 25/05/2018
LICIEL Environnement

**CONTRAT DE LICENCE RELATIF
AU LOGICIEL:
LOGICIEL DIAGNOSTICS**

CONTRAT DE LICENCE RELATIF AU LOGICIEL LICIEL Diagnostics

Les services web sont mis à disposition par la société LICIEL

LE PRESENT CONTRAT DE LICENCE S'APPLIQUE AU LOGICIEL LICIEL Diagnostics AINSI QU'A SES SERVICES ASSOCIES. VOUS DEVEZ LIRE ATTENTIVEMENT LES TERMES DU CONTRAT DE LICENCE APPLICABLE

Le logiciel n'est pas gratuit. En fonction des termes exposés ci-dessous, LICIEL Environnement peut vous accorder la permission d'utiliser sans frais une copie de ce logiciel au seul titre d'évaluation sur un ordinateur ou poste de travail pendant une période de 10 jours. Dans ce cas, cette version « démonstration » du logiciel LICIEL Diagnostics ne peut en aucun cas être utilisé pour la vente de vos produits, il s'agit d'une version à usage uniquement pédagogique.

Passé ce délai, vous devez acquérir une version enregistrée pour un seul utilisateur ou pour plusieurs utilisateurs. Reporter-vous au site <http://www.liciel.fr> pour des renseignements relatifs aux prix, licences pour plusieurs utilisateurs et les options de commande des licences. Toutes les copies enregistrées de LICIEL Diagnostics donnent accès aux fonctionnalités du logiciel, il est exclu l'accès au code source du logiciel. Pour une description détaillée des fonctionnalités de LICIEL Diagnostics, veuillez vous reporter au site <http://www.liciel.fr>.

Indépendamment du mode de commande que vous avez choisi, les conditions suivantes de licence s'appliquent uniquement à la relation entre LICIEL Environnement et vous. Lisez attentivement les conditions suivantes avant d'utiliser, installer, copier, distribuer ou transmettre LICIEL Diagnostics, sauf si vous avez un contrat de licence différent signé par LICIEL Diagnostics. Le simple fait d'utiliser, d'installer, de copier, LICIEL Diagnostics entraîne votre acceptation de cette licence. Si vous acceptez cette licence, assurez vous que vous acceptez toutes ses dispositions.

Conditions et informations relatives aux licences

ARTICLE 1 - CONDITIONS D'UTILISATION

Les dispositions de cette licence décrivent l'usage et les utilisateurs autorisés de chaque copie donnée sous licence LICIEL Diagnostics.

Toute utilisation du logiciel LICIEL Diagnostics est soumise aux dispositions des contrats de licence applicables, inclus dans le logiciel (qui peuvent être consultés à l'adresse

<http://www.liciel.fr>), ainsi qu'aux informations relatives aux licences sur le logiciel LICIEL Diagnostics. L'utilisation de ce service est réservée à un usage professionnel. Toute reproduction ou représentation, en tout ou partie, sans notre accord, sur un quelconque support est interdite. Le non-respect de cette interdiction engage la responsabilité civile et pénale du contrefacteur. Les informations contenues ici sont non contractuelles et sujettes à modification sans préavis.

Le logiciel est basé sur des Normes AFNOR. Sachez que toute entreprise appliquant une norme doit posséder une version de celle-ci au sein de son entreprise. **L'utilisation de LICIEL Diagnostics vous impose donc l'achat des normes correspondantes au Diagnostics Immobiliers.** Si vous ne les possédez pas vous devez aller sur le site de l'AFNOR et procéder à l'achat des normes correspondantes. Notez qu'un livre (Les diagnostics immobiliers légaux en 2 volumes) regroupe toutes ces normes.

Si vous avez acheté une Licence pour un seul ordinateur, vous avez le droit d'installer et d'utiliser une seule copie de LICIEL Diagnostics sur un seul ordinateur ou poste de travail, pour un usage non simultané par une ou plusieurs personnes.

L'utilisation des Services Web (Notices en ligne, Vidéo de formation en ligne, Web Services, Assistance, Mises à jour) impose la souscription à un contrat de maintenance et de mises à jour et d'utiliser des outils à jour (équipements informatiques, logiciels LICIEL et logiciels nécessaires au bon fonctionnement de LICIEL).

ARTICLE 2 - LICENCE MULTI-UTILISATEURS DU LOGICIEL LICIEL DIAGNOSTICS

Ce type de licence vous autorise à distribuer le nombre de copies sous licence du logiciel LICIEL Diagnostics que vous avez achetées au sein de votre entreprise à l'usage exclusif de vos employés. Le logiciel peut être utilisé par vos employés dans le monde entier, sous réserve des restrictions relatives à l'exportation des Etats-Unis. Vous n'êtes pas autorisé à donner, transférer ou vendre des copies sous licence multi-utilisateurs du logiciel LICIEL Diagnostics à votre ou vos clients, ou à un tiers, ni à inclure ces copies dans ou avec les produits que vous vendez.

La licence multi-utilisateurs est accordée ordinateur par ordinateur. Sous réserve du nombre de copies sous licence acquises par votre entreprise, les utilisateurs peuvent accéder au logiciel de n'importe quelle manière, par exemple sur des disques durs locaux ou des serveurs réseau. Il ne s'agit pas d'une licence d'utilisation simultanée.

Une licence multi-utilisateurs pour le logiciel LICIEL Diagnostics autorise votre entreprise à dupliquer le logiciel

autant de fois que nécessaire à des fins de distribution au sein de votre entreprise au nombre d'utilisateurs indiqué, conformément au contrat de licence applicable.

ARTICLE 3 - DISTRIBUTION DU LOGICIEL

Le logiciel multi-utilisateurs LICIEL Diagnostics sera distribué par voie électronique au nom et à l'adresse électronique de l'Utilisateur final désigné par le client sur le formulaire ou le bon de commande, ou par voie postale au nom et à l'adresse postale de l'Utilisateur final désigné par le client sur le formulaire ou le bon de commande.

Au moment de l'achat, ou sur accord du bon de commande par LICIEL Environnement, l'Utilisateur final recevra une confirmation par message électronique qui contiendra les liens et instructions nécessaires au téléchargement du logiciel ainsi qu'à l'enregistrement de la licence LICIEL Diagnostics.

ARTICLE 4 - ADMINISTRATEUR DES LICENCES DU LOGICIEL LICIEL DIAGNOSTICS

Les licences multi-utilisateurs du logiciel LICIEL Diagnostics doivent être gérées de façon centralisée au sein de votre entreprise ; un employé de votre entreprise doit donc jouer le rôle d'administrateur des licences et être le point de contact de LICIEL Environnement pour votre entreprise. Votre administrateur de licences est responsable de la duplication et de la distribution du logiciel LICIEL Diagnostics et des mises à jour aux employés couverts par la licence, de l'ajout à la taille de la licence si nécessaire et du contrôle du nombre de copies sous licence de l'entreprise.

ARTICLE 5 - GARANTIE, MAINTENANCE ET SUPPORT TECHNIQUE

Un service d'assistance est fourni durant 1 mois à partir de la date d'achat. Ce service est constitué d'une assistance téléphonique et/ou d'un service d'aide par prise en main à distance de l'ordinateur à travers Internet. Le client doit donc mettre en place tous les éléments pour que cette assistance puisse être faite. Les mises à jour du logiciel sont effectuées par Internet, le client doit donc posséder une connexion suffisante au réseau Internet pour en bénéficier.

Ces différents services (garantie, maintenance et support technique) concernent uniquement les anomalies et erreur de programmation que les clients pourraient mettre en évidence. Sont exclus tous les évolutions spécifiques développés avec et/ou sans cahier des charges qui pourront faire l'objet d'un développement spécifique payant. Il est rappelé que la formation est exclue de la maintenance du logiciel. LICIEL s'engage à mettre en place les moyens nécessaires pour corriger ces anomalies dans des délais raisonnables.

La maintenance peut être achetée au moment de l'achat d'une licence pour le logiciel LICIEL Diagnostics et est renouvelable tous les ans (à condition que vous ne la laissiez pas expirer). Cette maintenance est incluse dans l'abonnement de LICIEL Diagnostics en version location. Pendant toute la durée de validité de la maintenance pour votre entreprise, LICIEL Environnement mettra automatiquement à disposition de votre administrateur de licences toutes les mises à jour de maintenance et les nouvelles versions du logiciel couvert, sans frais supplémentaire sur internet. Vous bénéficierez également d'une assistance technique prioritaire par courrier électronique ou assistance téléphonique en cas d'anomalie liées au logiciel, la formation restant à la charge des clients. Le service de maintenance ne sera assuré que si le client procède aux mises à jour de sécurité du logiciel.

La maintenance et le support technique excluent la formation, l'assistance à l'utilisation et à l'installation du logiciel ou les métiers techniques, les déplacements sur site, la réalisation des prestations proposées dans le logiciel et la récupération des données.

ARTICLE 6 - AJOUT DE COPIES SOUS LICENCE A UNE LICENCE EXISTANTE D'UN LOGICIEL LICIEL DIAGNOSTICS

Pendant toute la durée de validité de la maintenance pour votre entreprise, vous pouvez ajouter des copies sous licence supplémentaires à votre licence multi-Utilisateurs du logiciel LICIEL Diagnostics. La commande des composants additionnels doit être passée au nom de votre administrateur de licences des logiciels LICIEL Diagnostics actuel et doit être envoyée à son adresse enregistrée. Le prix des copies sous licence supplémentaires est fondé le prix standard de LICIEL Environnement au moment de l'achat de la maintenance actuelle pour la licence du logiciel LICIEL Diagnostics en question.

ARTICLE 7 - ACTIVATIONS DES LICENCES ET MISES A JOUR DU LOGICIEL

Les mises à jour et activations de postes sont soumises au contrôle de leur validité courante ainsi que de celle du logiciel LICIEL Diagnostics installé sur la machine. LICIEL Environnement se réserve la possibilité unilatérale de procéder à la suppression de l'activation d'un logiciel dont l'utilisation serait frauduleuse et au passage en mode de démonstration du poste incriminé. Afin d'assurer un suivi clientèle efficace, le logiciel mettra à jour vos coordonnées société dans la base client de LICIEL Environnement lors de la mise à jour du logiciel et lors d'une demande de maintenance à distance. LICIEL Environnement se réserve le

droit de transmettre ce fichier client aux sociétés à qui elle sous-traiterait son service de maintenance.

ARTICLE 8 - LEGISLATION FRANÇAISE ET EUROPEENNE

Droit d'accès au fichier informatisé : tout utilisateur ayant déposé dans le service des informations directement ou indirectement nominatives peut demander la communication des informations nominatives le concernant à l'administrateur du service et les faire rectifier le cas échéant, conformément à la loi française No 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Une annexe est disponible en fin de document suivant le traitement des données à caractères personnel conformément à l'article 28 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques.

Fait à Paris le 25/05/2018
LICIEL Environnement

**CONDITIONS PARTICULIERES
DES SERVICE WEB**

CONDITIONS PARTICULIERES des SERVICES WEB

Les services web sont mis à disposition par la société LICIEL Environnement, SAS au capital de 600 000 Euros, dont le siège social est au 32 Bd de Strasbourg - CS30108 – 75468 PARIS Cedex 10, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS, sous le n° 538 746 702. Le responsable de la publication est Monsieur DELOT Stéphane.

Les présentes Conditions particulières ont pour objet de définir les conditions et modalités de la mise à disposition par LICIEL Environnement au Client des services web de gestion, communication visuelle, transfert et stockage de fichiers comportant différentes fonctionnalités, selon les formules proposées (ci-après le « Service »). Les présentes Conditions peuvent être complétées ou modifiées, le cas échéant, par des conditions et modalités d'utilisation spécifiques propres à certaines fonctionnalités et à certains moyens d'accès ou de paiement.

Les présentes Conditions prévalent sur toutes autres conditions générales ou particulières qui n'ont pas été expressément acceptées par la société LICIEL Environnement.

ARTICLE 1 – DEFINITIONS

Les termes et expressions suivants ont, sauf précision contraire, le sens qui leur est donné ci-dessous s'ils apparaissent avec leur première lettre en majuscule, qu'ils soient au singulier ou au pluriel dans le présent Contrat ou dans tout autre document émanant de LICIEL Environnement:

Client : désigne la personne ayant souscrit au Service et qui est responsable du paiement du prix.

Conditions ou Contrat : désigne l'ensemble des droits et obligations des parties concernant le Service et décrit dans les présentes Conditions Particulières.

Service : désigne les outils de transfert, stockage de fichiers, de gestion et de communication visuelle.

Serveur : Ordinateur où sont hébergés les données et où le site du service est exécuté.

Site LICIEL : site internet consultable à l'adresse www.LICIEL.fr et qui permet de commander le Service.

Site vitrine : site internet du client consultable via l'utilisation d'un nom de domaine.

Utilisateur : désigne la personne utilisant le Service.

ARTICLE 2 - ACCEPTATION DES CONDITIONS ET GARANTIES APORTEES PAR LE CLIENT

L'accès et l'utilisation du Service sont soumis à l'acceptation et au respect des présentes Conditions par le Client.

La vente et l'utilisation du Service sont réservées aux professionnels. Par conséquent, le Client atteste être une personne majeure agissant à titre professionnel et disposer de la capacité nécessaire à la conclusion et à l'exécution du présent Contrat. S'il agit pour le compte d'une personne morale, le Client atteste être le représentant légal ou disposer d'un mandat de la personne morale concernée pour conclure le Contrat.

Même si le Client n'est pas Utilisateur du Service, il reste seul responsable et se porte fort du respect du Contrat par tout Utilisateur du Service.

Lors de toute inscription, souscription ou commande, l'UTILISATEUR déclare et reconnaît avoir lu et accepter l'intégralité des termes des présentes conditions générales. En outre, toute utilisation du Service vaut acceptation sans réserve par l'UTILISATEUR des présentes conditions générales.

La Société LICIEL Environnement se réserve la possibilité de modifier à tout moment, en tout ou partie, les présentes Conditions. Toute nouvelle version des présentes Conditions sera publiée sur le Site LICIEL.

Les Conditions applicables sont celles en vigueur lors de la souscription au Service, sauf modification légale ou réglementaire. En cas de renouvellement de l'abonnement au Service, seront alors applicables les Conditions en vigueur à cette date.

En cas de non-respect par l'UTILISATEUR des présentes conditions, la Société LICIEL Environnement aura la faculté de cesser le service selon les modalités définies à l'article 10.

ARTICLE 3 – DESCRIPTION DU SERVICE

Selon la formule choisie, les Services permettent à l'Utilisateur de gérer l'activité de diagnostiqueur /expert immobilier et de transmettre des fichiers selon des formats définis à un ou plusieurs destinataires, via un serveur web. Les fichiers transférés sont stockés sur des serveurs de la société LICIEL Environnement, pour une durée limitée dans le temps. Les destinataires peuvent naviguer sur le site où sont stockés ces fichiers et éventuellement les télécharger en suivant les instructions qui leur sont automatiquement transmises par courrier électronique ou en se connectant directement sur l'adresse du site communiqué.

Les fichiers transférés sont limités par leur taille et les processus de transferts sont limités dans le temps. L'utilisateur devra se conformer à ces limites. Pour autant, le succès du transfert et l'utilisation des Services dépend de la qualité et de la capacité de la connexion Internet de l'Utilisateur, ainsi que de ses équipements, notamment pour les volumes importants de fichiers (un ou plusieurs Megaoctets), des versions des navigateurs web, etc.

Le détail du Service et des formules proposées (transfert de fichier, suivi des téléchargements, carnet d'adresses, etc.), est accessible sur le Site LICIEL. Les services web peuvent être utilisés par plusieurs Clients avec le même identifiant qui est rattaché au même compte client LICIEL avec un numéro de série unique.

Un schéma explicatif, de même que les avantages du Service, ainsi que des questions/réponses sont par ailleurs présentés sur le Site LICIEL.

L'UTILISATEUR s'engage à prendre connaissance de l'ensemble de ces éléments préalablement à toute inscription, souscription ou commande, afin d'être parfaitement informé des caractéristiques et contraintes du Service proposé (notamment en ce qui concerne la durée de stockage des fichiers, la configuration du poste utilisateur, le trafic autorisé ou encore le décompte des crédits de téléchargement).

Pour le cas particulier d'un Service contenant un Site vitrine, la prestation peut correspondre selon la formule choisie à la conception, maintenance et/ou l'hébergement d'un site Internet permettant au CLIENT de présenter sa société, via le serveur du site Internet. Les fichiers du site internet sont stockés sur le Serveur de la société LICIEL Environnement, pour une durée limitée dans le temps, en permettant à ses clients de visualiser son contenu en suivant les instructions qui leur sont automatiquement transmises à travers un explorateur. Les noms de domaines sont réservés pour une durée de 1 an et seront renouvelés chaque année tant que le contrat sera maintenu. En cas de défaut de paiement les noms de domaines seront remis dans le domaine public suivant les conditions du registraire (bureau d'enregistrement). Toutes demandes de transfert de nom de domaine entraîneront une facturation

auprès du CLIENT. Le détail du Service et des formules proposées (package site internet, création page web de présentation, etc.), est accessible sur le Site LICIEL. L'UTILISATEUR s'engage à prendre connaissance de l'ensemble de ces éléments préalablement à toute inscription, souscription ou commande, afin d'être parfaitement informé des caractéristiques et contraintes du Service proposé (particulièrement en ce qui concerne la création des sites internet sous cahier des charges, notamment le détail des services proposés). En acceptant les présentes conditions, l'Utilisateur reconnaît par ailleurs :

- qu'il connaît le mode de fonctionnement du réseau internet, ainsi que ses caractéristiques et limites ;
- qu'il s'est assuré que le Service choisi est de nature à répondre à ses besoins;
- qu'il sait et a conscience de ce que les transmissions de données sur le réseau internet ne peuvent bénéficier d'une sécurité absolue ;
- qu'il sait et a conscience de ce que la Société LICIEL Environnement ne maîtrise pas et ne saurait être responsable de la possible saturation des réseaux à certaines périodes de pointe, de même que des éventuels dysfonctionnements propres à ces mêmes réseaux ;
- qu'il connaît bien les codes de conduite, usages et règles de comportement admis sur le réseau internet.

ARTICLE 4 - OUVERTURE D'UN COMPTE - IDENTIFICATION - PREUVE - ECHANGE D'INFORMATIONS

Compte Client

Pour souscrire au Service, le Client doit s'enregistrer en créant son compte et en renseignant ses informations personnelles. Pour la validation de sa commande, le Client doit remplir avec exactitude tous les champs obligatoires du formulaire de création de compte. Dès création du compte, l'UTILISATEUR se voit attribuer un identifiant ("login") et un mot de passe (ci-après "Identifiants") lui permettant d'accéder à son espace personnel.

Confidentialité des identifiants. Les identifiants sont personnels et confidentiels. Ils ne peuvent être modifiés que sur demande de l'UTILISATEUR ou à l'initiative de la Société LICIEL Environnement.

L'UTILISATEUR est seul et entièrement responsable de l'utilisation et de la conservation de ses identifiants. Il s'engage en conséquence à prendre toute mesure pour en assurer la parfaite sécurité et confidentialité et à ne pas les

divulguer à des tiers, sous quelque forme et à quelque titre que ce soit.

En cas de perte ou de vol d'un ou plusieurs de ses identifiants, l'UTILISATEUR est seul responsable des conséquences dommageables qui pourraient en résulter et doit en informer LICIEL Environnement dans les plus brefs délais.

Convention sur la preuve

Les parties conviennent expressément que :

- la présence d'un code d'identification identifie valablement l'auteur d'un document ou d'un message et établit l'authenticité du document ou du message,
- un document électronique contenant un code d'identification équivaut à un écrit signé par la personne émettrice,
- les parties peuvent se prévaloir de l'impression sur papier d'un message électronique à partir d'un logiciel de messagerie électronique pour prouver le contenu des échanges qu'elles ont au sujet de l'exécution des présentes conditions générales,
- les données enregistrées par la société LICIEL Environnement lors des inscriptions, commandes ou souscriptions constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec les UTILISATEURS.

Echange d'informations

L'UTILISATEUR est seul responsable des informations qu'il communique lors de l'inscription, la souscription ou la commande (nom, prénom, dénomination, coordonnées, adresse, SIRET, etc...), ainsi que des conséquences pouvant résulter d'une éventuelle erreur ou inexactitude (retard ou impossibilité d'accès au Service...). En cas d'erreur ou d'inexactitude, tous les frais engagés par la société LICIEL Environnement, notamment pour le réenregistrement de l'inscription, de la souscription ou de la commande, seront à la charge de l'UTILISATEUR, à moins que la société LICIEL Environnement ne préfère annuler celle-ci.

L'UTILISATEUR accepte l'usage de la messagerie électronique pour la transmission des informations qu'il demande concernant la conclusion ou l'exécution du Contrat et, d'une manière générale, pour tous échanges dans le cadre des présentes conditions.

ARTICLE 5 – CONDITIONS FINANCIERES

Prix des services

Les prix sont forfaitaires et dépendent de la formule choisie. Les tarifs en vigueur peuvent être consultés sur le Site LICIEL. Ils s'entendent hors taxes et sont payables en euros. L'UTILISATEUR situé hors de la France métropolitaine est invité à se renseigner sur les droits d'importation ou taxes qui peuvent être applicables et assume seul la responsabilité de leur déclaration et de leur paiement.

Les tarifs peuvent être modifiés, notamment en fonction de l'évolution du réseau, de la technique et des contraintes légales, étant précisé que le tarif applicable est celui en vigueur au jour de la réception de la commande ou du renouvellement.

Modalités de paiement et de facturation.

Le prix du Service est facturé pour partie à la commande (forfait de mise en place) puis mensuellement. Il est payable selon l'un des modes suivants :

Pour les frais de mises en place :

- règlement par carte bancaire ou l'envoi d'un chèque bancaire émis par une banque domiciliée en France métropolitaine ou à Monaco à l'adresse suivante : LICIEL Environnement, 32 Boulevard de Strasbourg, 75468 PARIS Cedex 10.
- règlement par virement bancaire émis par une banque domiciliée en France métropolitaine sur le compte de la société LICIEL Environnement. Une confirmation du virement devra nous parvenir sur l'adresse électronique : service.client@liciel.fr.
- règlement par prélèvement SEPA. Les informations bancaires seront fournies par le Client.

La commande n'est validée et n'est considérée comme ferme qu'à compter de la réception par LICIEL Environnement d'un moyen de paiement valide et du complet paiement du prix. Ainsi, en cas de paiement par chèque, la commande n'est traitée qu'à la réception du chèque et n'est validée qu'après complet règlement et acceptation du paiement par la banque de l'UTILISATEUR.

Pour les frais mensuel :

- règlement par prélèvement sur carte bancaire. Les informations bancaires seront fournies par le Client. Si la carte bancaire vient à périmé, le Client s'engage à fournir de nouvelles informations bancaires. Dans le cas contraire la société LICIEL s'octroie le droit de suspension et suppression du ou des comptes clients affiliés.
- règlement par prélèvement SEPA. Pour la validation de cette méthode de paiement, le Client doit remplir avec exactitude tous les champs obligatoires du formulaire d'autorisation de prélèvement fourni par la société LICIEL Environnement.

Le Service sera facturé même s'il n'est pas utilisé par le Client.

Impayé, rejet, retard de paiement

Tout impayé, rejet, retard de paiement même partiel non justifié d'une seule facture ou échéance entraîne de plein droit :

- L'application de pénalités de retard calculées depuis le lendemain de la date d'échéance de la facture jusqu'à son complet règlement et égales au taux appliqué par la banque centrale européenne (BCE) à son opération de refinancement en vigueur au moment de l'application de la présente clause majoré de 10 points de pourcentage.
- L'application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante (40) euros et ce, sans préjudice de tout autre droit ou recours dont dispose LICIEL Environnement. Dans le cas où les frais de recouvrement exposés seraient supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, LICIEL Environnement pourra demander une indemnisation complémentaire, sur justification (article L441-6 du Code de commerce).

LICIEL Environnement pourra également résilier le Contrat dans les conditions visées à l'article 10.

ARTICLE 6 - DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

LICIEL Environnement demande à tout Client de communiquer un certain nombre d'informations personnelles (nom, prénom, adresse électronique, numéro de téléphone,...). Ces informations sont destinées à la prise en compte de la commande du Client, à l'exécution du Contrat par LICIEL Environnement ou ses partenaires ou sous-traitants, et de toutes suites qui pourraient en résulter.

Ce traitement de données personnelles est réalisé sous la

responsabilité de la Société LICIEL Environnement, qui a déclaré le traitement des données collectées sur le Site LICIEL auprès de la CNIL. Le traitement des données est enregistré sous le n° 1314163. Une annexe est disponible en fin de document suivant le traitement des données à caractères personnel conformément à l'article 28 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques.

Le Client s'engage à ne pas transmettre à LICIEL Environnement des données à caractère personnel faisant apparaître, directement ou indirectement, les origines ethniques, les opinions politiques, philosophiques ou religieuses ou l'appartenance syndicale des personnes, ni des données relatives à la santé ou à la vie sexuelle de celles-ci.

Les données concernant le Client sont conservées sous une forme permettant l'identification des personnes concernées pendant une durée qui n'excède pas la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont collectées et traitées.

Les données à caractère personnel ne sont accessibles qu'aux personnels habilités.

Le Client est informé de ce que les données à caractère personnel signalées comme étant obligatoires sur les formulaires et recueillies dans le cadre du Service sont nécessaires à l'utilisation de ce Service, utilisées uniquement dans le cadre de ce Service et destinées exclusivement à la Société LICIEL Environnement et à ses partenaires et sous-traitants en charge de l'exécution du Contrat. En conséquence, LICIEL Environnement pourra transmettre l'ensemble des données personnelles concernant le Client à toute personne devant être légitimement destinataire des informations ou tout partenaire ou sous-traitant de LICIEL Environnement qui aurait besoin de ses informations pour effectuer les opérations dont il a été chargé par LICIEL Environnement (notamment maintenance, assistance, hébergement, etc.). Aussi, tout ou partie de vos données personnelles pourraient être transmises vers des pays situés en dehors de l'Union Européenne.

Dans les formulaires de collecte de données à caractère personnel, le Client est notamment informé : de l'identité du responsable de traitement, de ses droits sur les données à caractère personnel, des destinataires, de la finalité du traitement et du caractère obligatoire ou facultatif de ses réponses.

Les prospections commerciales par voie électronique que LICIEL Environnement serait susceptible d'envoyer au Client répondent aux principes suivants :

- le Client a exprimé son consentement et a été informé,

lorsqu'il a communiqué ses données à caractère personnel, de la possibilité de s'opposer gratuitement à toute utilisation commerciale de ses coordonnées,

- l'objet de la sollicitation est en rapport avec les fonctions exercées à titre professionnel par le destinataire du message.

Le Client bénéficie d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification des données qui le concerne et qu'il peut exercer en adressant un message à l'adresse électronique suivante : service.client@liciel.fr.

Dans le cadre de l'utilisation du Service, le Client peut être amené à transmettre à LICIEL Environnement des données personnelles relatives à des tiers. Dans ce cas, le Client s'engage à obtenir le consentement préalable et exprès de ces personnes, concernant la transmission et le traitement par LICIEL Environnement desdites données. Le Client s'engage également à notifier à ces personnes les éléments repris ci-avant, en particulier les droits dont ils disposent ainsi que les modalités d'exercice de ces droits.

A cet égard, il est précisé que les tiers peuvent exercer leur droit d'opposition, d'accès et de rectification des données qui les concernent en adressant un message à cette fin à l'adresse électronique suivante : service.client@liciel.fr.

ARTICLE 7 - RESPONSABILITE – GARANTIE

LICIEL Environnement n'est tenu à l'égard du Client qu'à une obligation de moyens et ne fournit aucune garantie, expresse ou implicite, y compris, toute garantie de qualité et d'adéquation à un usage particulier du Service fourni au Client et toute garantie par rapport aux informations et données fournies par les Utilisateurs et pouvant être obtenues via le Service, notamment quant à leur exactitude et leur fiabilité.

Fonctionnement du réseau

Du fait des caractéristiques et limites du réseau internet que le Client déclare parfaitement connaître, ce dernier reconnaît qu'il est impossible de garantir que les données transmises via Internet seront entièrement sécurisées. La Société LICIEL Environnement prendra cependant toute précaution raisonnable afin de protéger ces données contre toute perte, mauvaise utilisation, transmission ou accès non autorisés. Dès lors, LICIEL Environnement ne pourra être tenue responsable de l'accès ou de l'interception de vos données par un tiers, sauf en cas de faute de sa part.

Compte tenu des spécificités du réseau Internet, la Société LICIEL Environnement ne peut par ailleurs offrir aucune

garantie de continuité du Service, n'étant tenue à cet égard que d'une obligation de moyens. La responsabilité de la Société LICIEL Environnement ne peut donc être engagée en cas de dommages liés à l'impossibilité temporaire d'accéder au Service, du fait notamment d'un dysfonctionnement ou d'une saturation des réseaux ou du fait d'opérations de maintenance techniques ou d'actualisation des informations publiées.

D'une manière générale, la Société LICIEL Environnement ne saurait voir sa responsabilité engagée dans les cas suivants :

- contamination par virus des données de l'UTILISATEUR, dont la protection incombe à ce dernier,
- intrusions malveillantes de tiers malgré les mesures raisonnables de sécurité mises en place sur le serveur du Site LICIEL,
- détournements éventuels des identifiants du Client.

Modification du Service

Toutes les informations contenues sur les interfaces du Service sont susceptibles d'être modifiées à tout moment, compte tenu de l'interactivité du Service, sans que cela puisse engager la responsabilité de la Société LICIEL Environnement.

Responsabilité

En complément de ce qui précède, il est précisé que la Société LICIEL Environnement décline toute responsabilité dans les cas suivants :

- détérioration du Service provenant directement ou indirectement d'accidents de toutes sortes : choc, surtension, foudre, inondation, incendie (...);
- acte de malveillance (piratage...) par un tiers identifié ou non;
- d'une façon générale, détérioration ou dysfonctionnement provenant d'un cas de force majeure.

La Société LICIEL Environnement assurant une simple prestation de gestion, de transfert et de stockage de données dont elle ignore le contenu, le Client est seul responsable de celles-ci. En conséquence, la responsabilité de la Société LICIEL Environnement ne pourra être retenue au titre des données gérées, transférées et stockées, le Client s'engageant à garantir et relever indemne la société LICIEL Environnement contre toutes réclamations qui pourraient être formulées à son encontre relativement au contenu ou aux caractéristiques des dites données.

Le Client est seul responsable du choix d'utiliser le Service dans le cadre de son activité professionnelle. L'utilisation du

Service et la sauvegarde ou non des fichiers et données qu'il transmet à l'aide du Service se font donc sous la seule responsabilité du Client et à ses risques et périls.

LICIEL Environnement est responsable des dommages corporels et matériels causés au Client qui résulteraient d'une faute de sa part mais ne peut en aucun cas être tenue responsable, que soit le type d'action en responsabilité engagée, même si LICIEL Environnement a été informée de leur possible survenance, sauf règle légale ou impérative contraire, des dommages immatériels et/ou parfois qualifiés d'indirects, accessoires, spéciaux y compris les dommages résultant d'une perte de profits, de manque à gagner, de perte de données ou de privation d'usage subis par le Client ou par un tiers.

En tout état de cause, à l'exception des dommages corporels causés aux personnes, la responsabilité pécuniaire de LICIEL Environnement sera limitée au montant du prix hors taxes payé par le Client en contrepartie du Service fourni pour l'année au cours de laquelle le dommage se produit.

Cette clause sera appliquée sous réserve des dispositions contraires prévues par certaines législations. Dans ce cas, la responsabilité sera limitée dans la mesure permise par la loi applicable.

Le Client est invité à souscrire à ses frais une assurance appropriée à sa situation particulière s'il souhaite être indemnisé pour tout dommage ou perte que lui et/ou ses clients pourraient subir au-delà du montant visé ci-dessus.

ARTICLE 8 - OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client s'oblige, lors de toute inscription ou commande, à transmettre tous les renseignements, notamment administratifs, nécessaires à son identification, en vue de l'ouverture d'un compte. Le Client s'engage à informer la société LICIEL Environnement de toute modification concernant ces données et sera seul responsable des éventuels dysfonctionnements qui pourraient résulter d'un défaut de mise à jour de ces données.

Le Client s'engage à ne pas enfreindre la réglementation française ou internationale en vigueur dans le cadre de l'utilisation du Service.

A ce titre, le Client s'engage notamment à ne pas utiliser le Service afin de communiquer des fichiers, données ou informations :

- revêtant un caractère illicite ou procédant d'activités à caractère illicite. A ce titre, le Client s'interdit plus particulièrement l'utilisation et/ou la communication de

fichiers, données ou informations favorisant l'apologie des crimes contre l'humanité, l'incitation à la haine raciale, la pornographie enfantine, l'incitation à la violence, ainsi que les atteintes à la dignité humaine ;

- ne respectant pas les droits de tiers tels que, notamment, le droit à la vie privée, le droit à la propriété industrielle ou intellectuelle ;
- contraires aux bonnes mœurs ;
- qui ne respecteraient pas les dispositions de l'article 28 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques ni de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 et/ou les prescriptions de la CNIL

ARTICLE 9 - DUREE ET RESILIATION

Durée du Contrat

Le Contrat entre en vigueur à compter de la validation de la commande par LICIEL Environnement. Il est conclu pour une durée d'un (1) mois et se renouvelle tacitement chaque mois pour une durée identique. Tout paiement d'avance vaut engagement ferme.

Résiliation sans faute

Le Client peut résilier le Contrat à tout moment en adressant sa demande de résiliation par voie postale à LICIEL Environnement, à l'adresse figurant en-tête des présentes.

La résiliation sera prise en compte dès réception de votre demande.

LICIEL Environnement pourra également mettre fin au Contrat dans l'hypothèse où elle déciderait d'arrêter le Service pour tout motif légitime tenant notamment à des considérations économiques ou à l'état du marché. Le cas échéant, le Client en sera informé au moins deux (2) mois avant l'arrêt effectif du Service.

Résiliation pour faute

Tout non-respect par l'une des parties de ses obligations peut justifier la résiliation du Contrat par l'autre partie.

Dans ce cas, la partie qui souhaite résilier le Contrat devra mettre l'autre partie en demeure de respecter ses engagements.

Si, à l'expiration d'un délai de quinze (15) jours à compter de la date d'émission de la mise en demeure, l'autre partie ne s'est pas conformée à ses obligations, alors le Contrat sera résilié de plein droit par l'envoi d'une seconde lettre.

Par dérogation à l'alinéa précédent, dans le cas où la nature des engagements non respectés rendrait impossible pour la partie défaillante de remédier à ses obligations, le Contrat se trouvera résilié de plein droit immédiatement après la

constatation du manquement sans autre formalité que l'envoi à la partie défaillante d'un courrier électronique mentionnant la présente clause.

Conséquences de la cessation du Contrat

- Paiement

Tout mois commencé au jour de la date d'effet de la résiliation est dû dans son intégralité. En outre, si le Client est lié par une période d'engagement, notamment dans l'hypothèse où il a versé des sommes d'avance, alors le paiement des sommes restant dues jusqu'au terme de cette période devra être acquitté dans son intégralité.

- Données du Client

Le Client reconnaît par ailleurs qu'en cas de cessation du contrat, ses données informatiques seront immédiatement et irrémédiablement supprimées du Serveur. Par conséquent, il appartient au Client de veiller à sauvegarder les données qu'il stocke via le Service avant la cessation effective du Contrat. LICIEL Environnement ne pourra être tenue responsable de conséquences liées à la suppression des données du Client, notamment en cas de perte de données.

ARTICLE 10 - PROPRIETE INTELLECTUELLE

LICIEL Environnement est titulaire des droits de propriété intellectuelle portant sur les éléments mis à disposition du Client dans le cadre du présent Contrat, notamment le Site LICIEL et le Service. Ces éléments sont mis à disposition du Client uniquement pour la durée du Contrat et pour les besoins d'exécution de l'objet du Contrat. La présentation et le contenu de ces éléments constituent, ensemble, une œuvre protégée par les lois en vigueur sur la propriété intellectuelle. Par conséquent, toute reproduction, intégrale ou partielle de ces éléments, est systématiquement soumise à l'autorisation préalable et écrite de LICIEL Environnement, sauf à être sanctionnée, notamment au titre de la contrefaçon.

La mise à disposition du Service n'emporte nullement cession des droits de la société LICIEL Environnement sur ledit Service ou sur un quelconque de ses éléments, ni sur la documentation associée.

Le Client s'engage à ne pas porter atteinte, directement ou indirectement, ou par l'intermédiaire de tiers, aux droits de la société LICIEL Environnement sur les logiciels et Services qu'elle propose.

Notamment, le Client s'interdit toute adaptation, modification, transformation, décompilation, analyse fonctionnelle ou arrangement du Service, pour quelque raison que ce soit, sauf dans la limite de ce que permet le Code de la propriété intellectuelle.

ARTICLE 11 – NON-CONCURRENCE

Le Client s'interdit de développer ou d'exploiter pour son compte ou pour le compte de tiers un outil concurrent du Service qui lui est fourni par LICIEL Environnement.

Cette obligation de non-concurrence s'applique pour la durée du Contrat et pour une durée d'un (1) an à l'issue du Contrat quelle qu'en soit la raison. Elle est limitée à l'interdiction pour le Client de développer ou exploiter un outil concurrent du Service, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers intervenant sur le territoire français.

ARTICLE 12 – REFERENCES

Pendant la durée du Contrat, le Client autorise expressément la société LICIEL Environnement à faire apparaître sa dénomination et/ou son enseigne accompagnée de son logo sur les pages du Site LICIEL, ainsi que sur ses documents commerciaux afin de le faire figurer au rang des partenaires ayant fait confiance au service LICIEL Environnement.

ARTICLE 13 – RETRACTATION

Dans la mesure où le Contrat est conclu par le Client pour les besoins de son activité professionnelle, les dispositions du Code de la consommation ne sont pas applicables et le Client ne peut donc en aucun cas bénéficier d'un droit de rétractation.

ARTICLE 14 - ARCHIVAGE DU CONTRAT

Les données relatives au contrat conclu entre le Client et la société LICIEL Environnement sont conservées au siège de cette dernière.

Elles sont accessibles sur demande du Client par courrier électronique envoyé à l'adresse suivante : service.client@liciel.fr.

Article 15 – SERVICE CLIENTELE

Toutes demandes d'informations et/ou réclamations peuvent être présentées à la société LICIEL Environnement :

- par courrier postal adressé au 32 Bd de Strasbourg - CS30108, 75468 PARIS Cedex 10;
- par courrier électronique adressé à l'adresse suivante : service.client@liciel.fr
- par téléphone au 02 53 35 40 64 (du lundi au vendredi de 9H30 à 12H et de 14H30 à 17H) ;
- par fax au 02 78 08 41 16.

ARTICLE 16 - DROIT APPLICABLE – LANGUE DU CONTRAT

Les relations qui se nouent entre la Société LICIEL Environnement et ses clients sont soumises au droit français, à l'exclusion de toute autre législation.

En cas de rédaction des présentes Conditions en plusieurs langues ou de traduction, seule la version française fait foi entre les parties.

ARTICLE 17 – DIVERS

Le fait que l'une quelconque des présentes conditions ne soit pas invoquée à un moment donné ne peut être interprété comme valant renonciation à faire appliquer celles-ci. Au cas où l'une quelconque des présentes conditions serait déclarée nulle ou contraire à une disposition d'ordre public, elle sera réputée non-écrite et les autres stipulations resteront en vigueur.

ARTICLE 18 – LITIGES – CONTESTATION

Toutes contestations ou difficultés ainsi, plus généralement, que tout litige avec le Client se rapportant à la conclusion, l'interprétation, l'exécution ou la cessation des présentes seront de la compétence exclusive du Tribunal de commerce de PARIS (75).

Fait à Paris le 25/05/2018
LICIEL Environnement

**CONDITIONS PARTICULIERES
DES SERVICES D'ASSISTANCE**

CONDITIONS PARTICULIERES des SERVICES d'ASSISTANCE

LICIEL Environnement a pour activité la conception, le développement, l'édition, la distribution et la maintenance de logiciels destinés aux professionnels du bâtiment.

Le service d'assistance est mis à disposition par la société LICIEL Environnement, SAS au capital de 600 000 Euros, dont le siège social est au 32 Bd de Strasbourg - CS30108 – 75468 PARIS Cedex10, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS, sous le n° 538 746 702.

ARTICLE 1 : OBJET DES SERVICES D'ASSISTANCE

Le présent document a pour objet de définir les conditions d'exécution du service d'assistance dans lequel la Société LICIEL Environnement va fournir au Client un service d'assistance téléphonique techniques portant sur les logiciels et Services WEB de la société LICIEL Environnement.

ARTICLE 2 : CHOIX DU SERVICE D'ASSISTANCE

Le Client est seul maître du choix du Produit et de son adéquation à ses besoins. La Société n'assume aucune responsabilité de ce fait. Il incombe au Client de solliciter auprès de la Société toutes informations et renseignements complémentaires sur les caractéristiques du Produit ou son utilisation. Pour une description détaillée du service, reportez-vous au site <http://www.liciel.fr>.

Le Client après avoir pris connaissance de l'offre commerciale par la Société et vérifié si celle-ci correspond à ses besoins tels qu'il les a déterminés, enregistre sa commande sous sa propre responsabilité. Toute souscription par le Client au Service d'Assistance à l'appel ou au Pack Assistance Prioritaire implique qu'il possède les compétences minimales nécessaires à l'utilisation des logiciels LICIEL et Services WEB.

La Société ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des dommages directs ou indirects, de quelque nature que ce soit, liés à l'utilisation ou à l'impossibilité d'utilisation du Produit vendu. Le client devra en particulier s'assurer que son matériel et son environnement logiciel sont en bon état de fonctionnement.

ARTICLE 3 : DESCRIPTION DES SERVICES

Les services d'assistances LICIEL permettent au Client de bénéficier d'une ligne téléphonique dédiée et d'être pris en charge par un technicien informatique.

Les services d'assistances concernent les

dysfonctionnements reproductibles des logiciels et Services WEB LICIEL, et si ceux-là sont conformément utilisés selon les documentations et recommandations de LICIEL Environnement. LICIEL Environnement ne s'engage en aucun cas, à compenser un défaut de formation du Client s'il apparaît que ce dernier n'a pas les compétences requises pour utiliser le logiciel.

Le service d'assistance procure une aide dans les problématiques quotidiennes d'utilisations aux logiciels et Services WEB LICIEL.

Suivant la formule choisie, le service d'assistance comprend les prestations suivantes :

Pour la formule d'assistance à l'appel sur ligne surtaxée :

- La ligne téléphonique est joignable **du lundi au vendredi**, hors jours fériés légaux en France métropolitaine et jours de fermeture de la société **de 09h30 à 12h00 et de 14h30 à 17h00** (heure France métropolitaine), au numéro de téléphone suivant **08 99 25 00 25 (service payant + prix de l'appel, tarification disponible sur notre site internet)**. LICIEL Environnement se réserve le droit de modifier ses horaires et préviendra par tous moyens à sa convenance le client des nouvelles plages horaires,
- Intervention à distance : si jugé nécessaire par l'opérateur, prise en main de l'ordinateur sur lequel est installé le logiciel.
- Ce service est fourni pour des **assistances et dépannages ponctuels de moins de 10 minutes, dans la limite de 45 minutes par client**. Passé ces conditions, une formation d'une journée sera rendue obligatoire pour continuer à bénéficier de l'offre.

Pour la formule Pack Assistance Prioritaire :

- Mise à disposition d'une ligne d'appel non surtaxée, équipée d'un outil de gestion des appels entrants pour optimiser la prise en charge des appels,
- Le Pack Assistance Prioritaire est souple, il est utilisé au fur et à mesure des besoins dans la limite du raisonnable : **les appels téléphoniques ne devront pas excéder 10 minutes par appel, 2 heures par mois et ne doivent pas excéder 6 heures cumulées par an.**
- La ligne téléphonique assistance prioritaire est joignable **du lundi au vendredi**, hors jours fériés légaux en France métropolitaine et jours de fermeture de la société **de 09h30 à 12h00 et de 14h30 à 17h00** (heure France métropolitaine), au numéro de téléphone suivant **02 53 35 40 64**. LICIEL Environnement se réserve le droit de modifier ses horaires et préviendra par tous moyens à sa convenance le client des nouvelles plages horaires,
- Intervention à distance : prise en main de l'ordinateur sur lequel est installé le logiciel en quelques clics,
- Vous êtes pris en charge par un interlocuteur qui connaît votre environnement et votre historique,

ARTICLE 4 : EXCLUSIONS

Sont exclues, toute assistance non expressément prévue par l'article 3 du présent contrat. Notamment, les services d'assistances ne couvrent pas les problèmes liés aux matériels informatiques, au manque de formation métier et aux problématiques d'utilisation des logiciels LICIEL Environnement.

Sont notamment exclus :

- Toutes interventions sur site,
- Toutes interventions qui relèvent d'une prestation spécialisée,
- Etudes ou analyse de cahier des charges,
- Les modifications rendues nécessaires par un changement de la réglementation ou de législation,
- Toute sollicitation de résolution n'entrant pas dans le cadre des prestations souscrites par le client,
- La formation utilisateurs et les prestations assimilées,
- Toutes questions métiers,
- L'installation et le paramétrage initial des logiciels et des Services WEB LICIEL,
- Les interventions sur le matériel hardware, le réseau, le système d'exploitation ou le système de gestion de base de données et l'environnement sur lequel sont installés les logiciels de la société LICIEL Environnement,

- Toutes assistances sur les logiciels non édités par la société LICIEL Environnement, ainsi que les autres logiciels nécessaires au fonctionnement des logiciels de la société LICIEL Environnement (la suite Office de Microsoft par exemple).

Dans le cas du Pack Assistance Prioritaire, en cas d'abus ou d'appels excessifs sur la ligne dédiée, LICIEL Environnement se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier voire même de résilier l'abonnement mensuel au service Pack Assistance Prioritaire durant l'année en cours.

Dans tous les cas, LICIEL Environnement se réserve le droit de ne pas répondre à une demande d'assistance qui résulterait d'une utilisation anormale du logiciel, ou non prévue dans le présent contrat.

ARTICLE 5 : CONDITIONS FINANCIERES

Pour la formule d'assistance à l'appel sur ligne surtaxée :

Le coût relatif à l'appel sera facturé directement par votre opérateur téléphonique. D'autres frais relatifs aux prestations supplémentaires peuvent être facturés directement par la société LICIEL Environnement suivant les prestations complémentaires demandées par le client, dans ce cas, il s'entend hors taxes et est payable en euros (en € HT). La société LICIEL Environnement se réserve le droit de modifier les tarifs, notamment en fonction de l'évolution du réseau, de la technique et des contraintes légales. L'utilisateur situé hors de la France métropolitaine est invité à se renseigner sur les droits d'importation ou taxes qui peuvent être applicables et assume seule la responsabilité de leur déclaration et de leur paiement.

Pour la formule Pack Assistance Prioritaire :

Tarifs

Le coût de l'assistance téléphonique technique représente un montant forfaitaire, il s'entend hors taxes et est payable en euros (en € HT). La société LICIEL Environnement se réserve le droit de modifier les tarifs, notamment en fonction de l'évolution du réseau, de la technique et des contraintes légales. L'utilisateur situé hors de la France métropolitaine est invité à se renseigner sur les droits d'importation ou taxes qui peuvent être applicables et assume seule la responsabilité de leur déclaration et de leur paiement.

Modalités d'exécution

Le Pack Assistance est payable à la commande.

L'accès à la ligne dédiée du Pack Assistance Prioritaire n'est accessible qu'après le paiement de la première facture mensuelle. Celui-ci vaut acceptation par le client du présent contrat.

Dès la validation de la souscription ou de la commande, une

facture est transmise au Client par courrier électronique, étant précisé que seules les souscriptions et commandes dont le règlement a été accepté sont considérées comme fermes. En conséquence, une souscription ou commande ne peut être validée qu'après complet règlement mensuel et acceptation du paiement par la banque du Client.

Les frais mensuels sont payables selon l'un des modes suivants :

- règlement par prélèvement sur carte bancaire. Les informations bancaires seront fournies par le Client. Si la carte bancaire vient à périmier, le Client s'engage à fournir de nouvelles informations bancaires. Dans le cas contraire la société LICIEL s'octroie le droit de suspension et suppression du ou des comptes clients affiliés.
- règlement par prélèvement SEPA. Pour la validation de cette méthode de paiement, le Client doit remplir avec exactitude tous les champs obligatoires du formulaire d'autorisation de prélèvement fourni par la société LICIEL Environnement.

Le Service sera facturé même s'il n'est pas utilisé par le Client.

Impayé, rejet, retard de paiement

Tout impayé, rejet, retard de paiement même partiel non justifié d'une seule facture ou échéance entraîne de plein droit :

- L'application de pénalités de retard calculées depuis le lendemain de la date d'échéance de la facture jusqu'à son complet règlement et égales au taux appliqué par la banque centrale européenne (BCE) à son opération de refinancement en vigueur au moment de l'application de la présente clause majoré de 10 points de pourcentage.
- L'application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante (40) euros et ce, sans préjudice de tout autre droit ou recours dont dispose LICIEL Environnement. Dans le cas où les frais de recouvrement exposés seraient supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, LICIEL Environnement pourra demander une indemnisation complémentaire, sur justification (article L441-6 du Code de commerce).

En cas d'impayé, la société LICIEL Environnement se réserve le droit d'annuler la souscription ou la commande, sans préavis ni indemnité à quelque titre que ce soit.

ARTICLE 6 : PRISE D'EFFET, DUREE ET VALIDITE

Prise d'effet

Le paiement de la première facture mensuelle vaut acceptation par le client du présent contrat.

Durée du contrat

Le Contrat entre en vigueur à compter de la validation de la commande par LICIEL Environnement. Il est conclu pour une durée d'un (1) mois et se renouvelle tacitement chaque mois pour une durée identique. Tout paiement d'avance vaut engagement ferme.

Résiliation sans faute

Le Client peut résilier le Contrat à tout moment en adressant sa demande de résiliation par voie postale à LICIEL Environnement, à l'adresse figurant en-tête des présentes.

La résiliation sera prise en compte dès réception de votre demande. Dans le cas d'une résiliation par voie électronique il devra contacter la ligne téléphonique du service commercial de la société LICIEL Environnement : au numéro de téléphone suivant :02 53 35 40 64, du lundi au vendredi, hors jours fériés légaux en France métropolitaine de 09h30 à 12h00 et de 14h30 à 17h00 (heure France métropolitaine), afin de demander la résiliation de son service. Le service commercial de la société LICIEL Environnement lui fera parvenir par courrier électronique le formulaire de résiliation à compléter et à envoyer à l'adresse mail suivante : service.client@liciel.fr

A réception du formulaire de résiliation, le contrat entre la société LICIEL Environnement et le Client se trouvera alors immédiatement résilié. Seul le formulaire de résiliation complété et signé fera foi.

En outre, la résiliation pourra intervenir en cas d'agissement du Client de nature à porter préjudice à la société LICIEL Environnement. Le contrat se trouvera résilié de plein droit si bon semble à la société LICIEL Environnement sans autre formalité que l'envoi au Client d'un courrier électronique en cas de manquement substantiel de ce dernier au présent contrat, et notamment en cas de non-respect de l'engagement fixé dans celui-ci..

En cas de résiliation, le Client n'aura plus droit aux prestations découlant de l'article 3. A l'issue de la résiliation, toute intervention sera facturée d'après le tarif des prestations de services en vigueur à la date de l'intervention. Cette action de résiliation enlève également le bénéfice d'une tarification préférentielle et d'un accès illimité à la ligne téléphonique assistance prioritaire.

Résiliation pour faute

Tout non-respect par l'une des parties de ses obligations peut justifier la résiliation du Contrat par l'autre partie.

Dans ce cas, la partie qui souhaite résilier le Contrat devra mettre l'autre partie en demeure de respecter ses engagements. Si, à l'expiration d'un délai de (5) jours à compter de la date d'émission de la mise en demeure, l'autre partie ne s'est pas conformée à ses obligations, alors le Contrat sera résilié de plein droit par l'envoi d'une seconde lettre.

Par dérogation à l'alinéa précédent, dans le cas où la nature des engagements non respectés rendrait impossible pour la partie défaillante de remédier à ses obligations, le Contrat se trouvera résilié de plein droit immédiatement après la constatation du manquement sans autre formalité que l'envoi à la partie défaillante d'un courrier électronique mentionnant la présente clause.

Conséquences financières de la cessation du Contrat

Tout mois commencé au jour de la date d'effet de la résiliation est dû dans son intégralité. En outre, si le Client est lié par une période d'engagement, notamment dans l'hypothèse où il a versé des sommes d'avance, alors le paiement des sommes restant dues jusqu'au terme de cette période devra être acquitté dans son intégralité.

ARTICLE 7 : RETRACTATION

Dans la mesure où le Contrat est conclu par le Client pour les besoins de son activité professionnelle, les dispositions du Code de la consommation ne sont pas applicables et le Client ne peut donc en aucun cas bénéficier d'un droit de rétractation.

ARTICLE 8: RESPONSABILITE

Le client ne peut céder ou transférer tout ou partie de son contrat sans autorisation écrite de la société LICIEL Environnement.

Le Client est seul responsable de l'usage qu'il fait des informations procurées et supporte tous les risques afférents à cet usage. En particulier, il incombe au Client de prendre toutes les dispositions nécessaires pour préserver l'intégrité de ses programmes et de ses données, notamment en mettant en œuvre les procédures de sauvegarde appropriées.

LICIEL Environnement ne pourra être tenu responsable d'éventuels dommages indirects, accessoires ou incidents résultant d'un retard ou d'un manquement dans l'exécution de service, y compris et sans que ce soit limitatif des pertes de programmes ou de données, des pertes de profits ou des manques à gagner, cette exclusion de responsabilité restant valable même dans les cas où LICIEL Environnement a été informé de la possibilité de tels dommages. Quoi qu'il en soit, la responsabilité de LICIEL Environnement ne saurait

excéder, pour tout dommage direct ou indirect, le montant du prix versé à LICIEL Environnement pour la fourniture du service. Cette clause sera appliquée sous réserve des dispositions contraires prévues par certaines législations. Dans ce cas, la responsabilité sera limitée dans la mesure permise par la loi applicable.

Le Client est invité à souscrire à ses frais une assurance appropriée à sa situation particulière s'il souhaite être indemnisé pour tout dommage ou perte que lui et/ou ses clients pourraient subir au-delà du montant visé ci-dessus.

La Société LICIEL Environnement ne saura être tenue de fournir les prestations objet du présent contrat :

- Si l'origine du problème est due à l'utilisation d'un progiciel ou d'un matériel non vendu par LICIEL Environnement.
- Si ces prestations sont rendues nécessaires en raison d'un accident, d'un acte de négligence, d'une utilisation non appropriée, ou de toute autre cause n'entrant pas dans le cadre d'une utilisation normale du matériel ou du système.
- Si le système a été entretenu ou réparé, ou si une tentative d'entretien ou de dépannage a été faite sans l'intervention de LICIEL Environnement, ou sans l'accord préalable de LICIEL Environnement.
- Si le client n'utilise pas la dernière version des progiciels fournis par LICIEL Environnement dans le cadre du présent contrat.
- Et d'une façon générale, si le client ne respecte pas ses obligations au titre du présent contrat et en particulier s'il n'est pas à jour de ses règlements.

Toute prestation fournie par LICIEL Environnement, à la demande du « Client » et non couverte par le présent contrat fait l'objet d'une facturation sur les bases du tarif en vigueur

ARTICLE 9 : ARCHIVAGE DU CONTRAT

Les données relatives au contrat conclu entre le Client et la société LICIEL Environnement sont conservées au siège de cette dernière.

Elles sont accessibles sur demande du Client par courrier électronique envoyé à l'adresse suivante : service.client@liciel.fr.

ARTICLE 10 : SERVICE CLIENTELE

Toutes demandes d'informations et/ou réclamations peuvent être présentées à la société LICIEL Environnement :

- par courrier postal adressé au 32 Bd de Strasbourg - CS30108, 75468 PARIS Cedex 10;
- par courrier électronique adressé à l'adresse suivante : service.client@liciel.fr
- par téléphone au 02 53 35 40 64 (du lundi au vendredi de 9H30 à 12H et de 14H30 à 17H) ;

ARTICLE 11 : DROIT APPLICABLE – LANGUE DU CONTRAT

Les relations qui se nouent entre la Société LICIEL Environnement et ses clients sont soumises au droit français, à l'exclusion de toute autre législation.

En cas de rédaction des présentes conditions en plusieurs langues ou de traduction, seule la version française fait foi entre les parties.

ARTICLE 12 : DIVERS

Le fait que l'une quelconque des présentes conditions ne soit pas invoquée à un moment donné ne peut être interprété comme valant renonciation à faire appliquer celles-ci. Au cas où l'une quelconque des présentes conditions serait déclarée nulle ou contraire à une disposition d'ordre public, elle sera réputée non-écrite et les autres stipulations resteront en vigueur.

ARTICLE 13 : LITIGES – CONTESTATION

Toutes contestations ou difficultés ainsi, plus généralement, que tout litige avec le Client se rapportant à la conclusion, l'interprétation, l'exécution ou la cessation des présentes seront de la compétence exclusive du Tribunal de commerce de PARIS (75).

Fait à Paris le 25/05/2018
LICIEL Environnement

CONDITIONS PARTICULIERES DES SERVICE DE FORMATION

CONDITIONS PARTICULIERES Prestations de FORMATION

LICIEL Environnement a pour activité la conception, le développement, l'édition, la distribution et la maintenance de logiciels destinés aux professionnels du bâtiment. Dans ce cadre, elle propose des prestations de formation. Et dispose, dans le cas de certaines formations d'une déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 1175555075 auprès du Préfet de région d'Ile de France.

ARTICLE 1 : PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Afin de participer à une formation LICIEL, deux méthodes sont possibles :

- La première méthode est une inscription en ligne sur le site Internet www.liciel.fr dans l'onglet « Formation » puis la rubrique « Formation ». Un formulaire en ligne vous sera demandé de compléter afin de valider l'inscription.
- La deuxième méthode est de contacter directement le service commerciale de LICIEL par téléphone au 02.53.35.40.64 ou bien par mail à l'adresse service.client@liciel.fr afin qu'un interlocuteur LICIEL procède à l'inscription.

ARTICLE 2 : TYPE DE FORMATION

LICIEL propose trois types de formation :

FORMATION EN GROUPE

Les formations en groupe se déroulent dans différentes villes de France avec un formateur LICIEL ayant des compétences métier et technique logiciel. Ces formations se passent en salle et peuvent durer de une à deux journées. Chaque formation porte un thème et chaque stagiaire est responsable de ce thème choisie. LICIEL ne sera pas tenu responsable si un stagiaire s'est trompé de thème ou si ne lui convient pas. Les repas du midi ne sont pas inclus dans le tarif de la formation.

FORMATION WEBINAR

Est appelé « Webinar » une formation se déroulant à distance et suivie par ordinateur. Pour des questions de qualité, LICIEL se donne le droit de limiter le nombre de participants. Ce type de formation se déroule sur ½ journée et porte sur des thèmes spécifiques. LICIEL ne sera pas tenu responsable si un stagiaire s'est trompé de thème ou si ne lui convient pas. Cette formation se déroulant à distance, LICIEL n'est pas responsable des connexions Internet des stagiaires ou d'un système défaillant provenant de leur côté. Ce type de

formation est assurée à la fois par des formateurs LICIEL ayant des compétences techniques logiciel et métier mais aussi par des personnes ayant des compétences administratives.

FORMATION COURS PARTICULIERS

Les cours particuliers se font à la demande d'un client pour un ou plusieurs stagiaires et se déroule à distance au même titre qu'un Webinar. Le stagiaire ayant souscrit à un cours particulier choisira son ou ses thèmes de formation et son nombre d'heures. Ce type de formation est facturé par heure. Tout stage commencé est considéré comme dû dans son intégralité.

ARTICLE 3 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le stagiaire s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L.122-4 et L.335-2 et suivant du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés. La responsabilité du stagiaire serait engagée si un usage non autorisé était fait des logiciels ou support de stage.

ARTICLE 4 : LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

La responsabilité de la société LICIEL Environnement ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel ou toute cause étrangère à LICIEL Environnement. Quel que soit le type de prestations, la responsabilité de LICIEL Environnement est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le client. La responsabilité de LICIEL Environnement est plafonnée au montant du prix payé par le client au titre de la prestation concernée. En aucun cas, la responsabilité de LICIEL Environnement ne saurait être engagée au titre des dommages indirects tels que perte de données, de fichier(s), d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner ou atteinte à l'image et à la réputation.

ARTICLE 5 : FORCE MAJEURE

LICIEL Environnement ne pourra être tenue responsable à l'égard du client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des cours et tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à LICIEL Environnement, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de LICIEL Environnement.

ARTICLE 6 : MODALITÉ DE RÈGLEMENT

Nos prix sont établis en euro, hors taxes, et sont à majorer du taux de la TVA en vigueur. La facture est adressée au client à la validation de son inscription. Toute inscription qu'elle soit en ligne ou faite par une personne de chez LICIEL Environnement ne sera validée qu'après son règlement. En cas de paiement effectué par un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA), il appartient au client de faire la demande de prise en charge, avant le début de la formation, auprès de l'OPCA dont il dépend.

Le client s'engage à verser la totalité du prix de la formation selon la modalité :

- règlement intégral à la commande.

Le règlement des factures peut s'effectuer par carte bancaire, chèque ou par virement bancaire. Les inscriptions sur le site www.liciel.fr ne peuvent être réglées que par carte bancaire.

Par ailleurs, conformément à l'article L.441-6 du Code de commerce, tout règlement postérieur à la date d'exigibilité donnera lieu au paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatif, si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

ARTICLE 7 : ANNULATION, ABSENCE OU REPORT D'INSCRIPTION PAR LE STAGIAIRE

Toute annulation d'inscription par un stagiaire doit être signalé par téléphone et confirmée par écrit.

- Une annulation intervenant plus d'une semaine avant le début du stage donnera lieu à un remboursement de 100% de la somme facturée.
- Une annulation intervenant moins d'une semaine avant le début du stage donnera lieu à la facturation de la totalité du stage.

En cas d'absence du stagiaire, sauf cas de force majeure justifié par écrit (par exemple en cas de catastrophe naturelle, inondation, incendie,...), la prestation commandée sera facturée en totalité.

ARTICLE 8 : ANNULATION D'UN STAGE PAR LICIEL ENVIRONNEMENT

La société LICIEL Environnement se réserve la possibilité d'annuler tout stage en cas de manque de participants ou de problème technique ou logistique. Dans ce cas, les stagiaires seront prévenus. De nouvelles dates ou sites leur seront proposées. Dans le cas où le report de date ne conviendrait pas au client ou si la société LICIEL Environnement est dans l'incapacité à mettre en place cette formation, la facture de formation du stagiaire sera remboursée en totalité.

ARTICLE 9 : DIFFÉRENDS ÉVENTUELS

Les présentes Conditions sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le client et LICIEL Environnement à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du Tribunal de Commerce de Paris.

Le fait de passer commande entraîne l'acceptation des présentes Conditions particulières. Au cas où l'une quelconque des présentes Conditions serait déclarée nulle ou contraire à une disposition d'ordre public, elle sera réputée non-écrite et les autres stipulations resteront en vigueur.

ARTICLE 13 : LITIGES – CONTESTATION

Toutes contestations ou difficultés ainsi, plus généralement, que tout litige avec le Client se rapportant à la conclusion, l'interprétation, l'exécution ou la cessation des présentes seront de la compétence exclusive du Tribunal de commerce de PARIS (75).

Fait à Paris le 25/05/2018
LICIEL Environnement

**ANNEXE TRAITEMENT DE DONNEES A
CARACTERE PERSONNEL**

ANNEXE TRAITEMENT DE DONNÉES A CARACTERE PERSONNEL OU "DPA"

La présente annexe (ci-après dénommée « DPA » en référence à l'acronyme de l'appellation anglaise « Data Processing Agreement ») fait partie intégrante du contrat (le « Contrat ») conclu entre LICIEL S.A.S. (« LICIEL ») et le Client, et ayant pour objet de définir les conditions applicables aux Services fournis par LICIEL (les « Services »). Le DPA et le Contrat sont complémentaires et s'expliquent mutuellement. Toutefois, en cas de contradiction, le DPA prévaut.

Les expressions qui commencent par une lettre majuscule et qui ne sont pas définies dans le présent DPA ont le sens qui leur est donné dans le Contrat. La finalité du présent DPA conclu entre LICIEL et le Client conformément à l'article 28 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données ("Règlement général sur la protection des données" ou "RGPD"), est de définir les conditions dans lesquelles LICIEL, en qualité de Sous-traitant et dans le cadre des Services définis dans le Contrat, traite, sur instruction du Client, des données à caractère personnel telles que définies dans le RGPD ("Données à caractère personnel"). Le traitement des données à caractère personnel par LICIEL en tant que responsable du traitement n'entre pas dans le champ d'application du présent DPA. Aux fins du présent DPA, LICIEL agit en tant que "Sous-traitant" et le Client est présumé agir en tant que "Responsable du traitement". Les termes "Sous-traitant" et "Responsable du traitement" ont le sens qui leur est donné au sein du RGPD. Si le Client agit en tant que sous-traitant pour le compte d'un tiers responsable du traitement, les Parties conviennent expressément que les conditions suivantes s'appliquent : (a) Le Client doit s'assurer que (i) toutes les autorisations nécessaires pour conclure le présent DPA ont été obtenues du Responsable du traitement (ii), un contrat, qui est en parfaite adéquation avec les termes et conditions du Contrat (y compris le présent DPA), a été conclu avec le Responsable du traitement conformément à l'article 28 du RGPD, (iii) toutes les instructions reçues par LICIEL de la part du Client en exécution du Contrat et du présent DPA sont parfaitement conformes aux instructions du Responsable du traitement et (iv) toutes les informations communiquées ou mises à disposition par LICIEL en vertu du présent DPA sont, lorsque cela est requis, communiquées de manière appropriée au Responsable du traitement. (b) LICIEL (i) traite les Données à caractère personnel uniquement sur instruction du Client et (ii) ne reçoit aucune instruction directement du Responsable du traitement, sauf dans les cas où, le Client a matériellement disparu ou a cessé d'avoir une existence juridique sans que les droits et obligations du Client n'aient été transférés à une entité tierce. (c) Le Client, qui est entièrement responsable envers LICIEL de la bonne exécution des obligations du Responsable du traitement conformément au présent DPA, indemnise et dégage LICIEL de toute responsabilité

pour (i) tout manquement du Responsable de traitement de se conformer à la loi applicable, et (ii) toute action, réclamation ou plainte du Responsable de traitement concernant les dispositions du Contrat (y compris le présent DPA) ou concernant les instructions reçues par LICIEL de la part du Client.

1. CHAMP D'APPLICATION

LICIEL est autorisé, en tant que Sous-traitant agissant selon les instructions du Client, à traiter les Données à caractère personnel du Responsable du traitement dans la mesure nécessaire à la fourniture des Services. La nature des opérations menées par LICIEL concernant les Données à caractère personnel peut être le calcul de données, le stockage et/ou tout autre Service tel que décrit dans le Contrat. Le type de Données à caractère personnel et les catégories de personnes concernées sont déterminés et contrôlés par le Client, à sa seule discrétion. Les activités de traitement sont effectuées par LICIEL pour la durée prévue au Contrat.

2. OFFRE DE SERVICES

Le Client est seul responsable du choix des Services. Le Client doit s'assurer que les Services choisis ont les caractéristiques et les conditions requises compte tenu des activités et traitements du Responsable du traitement, ainsi que du type de Données à caractère personnel à traiter dans le cadre des Services, notamment, mais non-limitativement, lorsque les Services sont utilisés pour traiter des Données à caractère personnel soumises à des réglementations ou des normes spécifiques.

3. CONFORMITÉ À LA RÉGLEMENTATION APPLICABLE

Chaque partie respecte la réglementation applicable en matière de protection des données, y compris le Règlement Général sur la Protection des Données, à compter de sa date d'application dans l'Union européenne.

4. OBLIGATIONS DE LICIEL

LICIEL s'engage à : a) traiter les Données à caractère personnel téléchargées, stockées et utilisées par le Client dans le cadre des Services uniquement dans la mesure nécessaire à la fourniture des Services tels que définis dans le Contrat, b) ne pas accéder à ou utiliser des Données à caractère personnel à d'autres fins que celles nécessaires à l'exécution des Services (en particulier dans le cadre de la gestion des incidents), c) mettre en place les mesures techniques et organisationnelles décrites dans le Contrat, afin d'assurer la sécurité des Données à caractère personnel dans le cadre du Service, d) s'assurer que les employés de LICIEL autorisés à traiter les Données à caractère personnel dans le cadre du Contrat sont soumis à une obligation de confidentialité et reçoivent une formation appropriée concernant la protection des Données à caractère personnel, e) informer le Client si, à son avis et compte tenu des informations dont il dispose, une des instructions du Client enfreint les dispositions du RGPD ou d'autres dispositions de l'Union européenne ou d'un État membre de l'Union européenne en

matière de protection des données personnelles, f) dans le cas de demandes reçues d'une autorité compétente et relatives aux Données à caractère personnel traitées en vertu du Contrat, à informer le Client (à moins que les lois applicables ou l'injonction d'une autorité compétente ne l'interdisent), et à limiter la communication des données à ce que l'autorité a expressément demandé. Sur demande écrite du Client, LICIEL fournit au Client une assistance raisonnable dans la réalisation d'analyses d'impact relatives à la protection des données et la consultation de l'autorité de contrôle compétente, dans la mesure où le Client est tenu de le faire en vertu de la loi applicable en matière de protection des données, et si une telle assistance est nécessaire et se rapporte aux traitements de Données à caractère personnel opérés par LICIEL en vertu du Contrat. Cette assistance consiste à assurer la transparence des mesures de sécurité mises en œuvre par LICIEL pour ses Services. LICIEL s'engage à mettre en place les mesures de sécurité techniques et organisationnelles suivantes : (a) des mesures de sécurité physique destinées à empêcher les personnes non autorisées d'accéder à l'infrastructure dans laquelle les données du client sont stockées, b) des contrôles d'identité et d'accès au moyen d'un système d'authentification et d'une politique en matière de mots de passe, c) un système de gestion des accès qui limite l'accès aux locaux, aux personnes ayant besoin d'y accéder dans l'exercice de leurs fonctions et dans le cadre de leurs responsabilités, d) du personnel de sécurité chargé de surveiller la sécurité physique des locaux de LICIEL, e) un système qui isole physiquement et/ou de façon logique les clients les uns des autres, f) des processus d'authentification des utilisateurs et des administrateurs, ainsi que des mesures visant à protéger l'accès aux fonctions d'administration, et g) des processus et des mesures de suivi des actions effectuées sur son système d'information.

5. ATTEINTES À LA PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Si LICIEL a connaissance d'un incident affectant les Données à caractère personnel du Responsable du traitement (accès non autorisé, perte, divulgation ou altération de données), LICIEL en informe le Client dans les meilleurs délais. La notification doit (i) décrire la nature de l'incident, (ii) décrire les conséquences probables de l'incident, (iii) décrire les mesures prises ou proposées par LICIEL en réponse à l'incident et (iv) préciser qui est l'interlocuteur chez LICIEL.

6. LOCALISATION ET TRANSFERT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Lorsque les Services permettent au Client de stocker des Contenus et notamment des Données à caractère personnel, la ou les localisation(s), ou zone(s) géographique(s) du ou des datacenter(s) disponible(s) sont précisés sur simple demande. Les données stockées par le Client dans le cadre des Services sont par défaut sur le Datacenter d'OVH de Roubaix (Dont l'adresse de contact est la suivante : 2 rue Kellermann – 59100 Roubaix – France, SAS au capital de 10 174 560 € RCS Lille Métropole 424 761 419 00045 Code APE 2620Z)

7. SOUS-TRAITANCE

Sous réserve des dispositions de la clause "Localisation et transfert des Données à caractère personnel" ci-dessus, LICIEL peut engager un autre sous-traitant pour traiter les Données personnelles dans le cadre de l'exécution des Services ("Sous-traitant ultérieur"). Le Client autorise expressément LICIEL à engager ses Sociétés Apparentées en tant que Sous-traitants ultérieurs. LICIEL reste vis-à-vis du Client entièrement responsable de l'exécution de toute obligation que le Sous-traitant ultérieur ne remplit pas. Nonobstant ce qui précède, LICIEL est expressément autorisé à engager des fournisseurs tiers (tels que des fournisseurs d'énergie, des fournisseurs de réseaux, des gestionnaires de points d'interconnexion de réseaux ou des datacenters colocalisés, des fournisseurs de matériel et de logiciels, des transporteurs, des fournisseurs techniques, des sociétés de sécurité), sans devoir informer le Client ou obtenir son autorisation préalable, à condition que ces fournisseurs tiers n'aient pas accès aux Données à caractère personnel.

8. OBLIGATIONS DU CLIENT ET DU RESPONSABLE DU TRAITEMENT

Pour le traitement des Données à caractère personnel conformément au Contrat, le client doit fournir à LICIEL par écrit (a) toute instruction pertinente et (b) toute information nécessaire à la création du registre des activités de traitement du sous-traitant. Le Client reste seul responsable du traitement des informations et instructions communiquées à LICIEL.

Le Responsable du traitement a la responsabilité de s'assurer que : a) le traitement des Données personnelles du Responsable du traitement dans le cadre de l'exécution du service a une base juridique appropriée (par exemple, le consentement de la personne concernée, les intérêts légitimes du Responsable de traitement, etc.), b) toutes les procédures et formalités requises (telles que analyse d'impact relative à la protection des données, notification et demande d'autorisation à l'autorité de contrôle compétente en matière de traitement de données personnelles ou à tout autre organisme compétent, le cas échéant) ont été effectuées, c) la personne concernée est informée du traitement de ses Données à caractère personnel de façon concise, transparente, intelligible et facilement accessible, en utilisant un langage clair et simple, comme le prévoit le RGPD, d) les personnes concernées sont informées et ont à tout moment la possibilité d'exercer facilement les droits relatifs aux données prévus par le RGPD directement auprès du Client ou du Responsable du traitement.

9. DROIT DES PERSONNES CONCERNÉES

Le Responsable du traitement est pleinement responsable de l'information des personnes concernées concernant leurs droits et du respect de ces droits, y compris les droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation ou de portabilité. LICIEL fournit la coopération et l'assistance, dans la mesure où cela est raisonnablement nécessaire, pour répondre aux demandes des personnes concernées. Cette coopération et cette assistance

raisonnable peuvent consister à (a) communiquer au Client toute demande reçue directement de la personne concernée et (b) permettre au Responsable du traitement de concevoir et de déployer les mesures techniques et organisationnelles nécessaires pour répondre aux demandes des personnes concernées. Le Responsable du traitement est seul responsable des réponses à ces demandes. Le Client reconnaît et convient que, dans l'éventualité où une telle coopération et assistance nécessiterait des ressources importantes de la part d' LICIEL, cela pourra être facturé au Client à condition de le lui notifier et d'obtenir son accord au préalable.

10. SUPPRESSION ET RESTITUTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

À la fin du Service (notamment en cas de résiliation ou de non-renouvellement), LICIEL s'engage à supprimer dans les conditions prévues au Contrat, tout Contenu (notamment les informations, données, fichiers, systèmes, applications, sites internet et autres éléments) reproduit, stocké, hébergé ou autrement utilisé par le Client dans le cadre des Services, sauf si une demande émise par une autorité légale ou judiciaire compétente, ou la loi applicable de l'Union européenne ou d'un État membre de l'Union européenne, en exigent autrement. Le Client est seul responsable de faire en sorte que les opérations nécessaires (telles que la sauvegarde, le transfert vers une solution tierce, etc.) à la conservation des Données à caractère personnel soient effectuées, notamment avant la résiliation ou l'expiration des Services, et avant de procéder à toute opération de suppression, de mise à jour ou de réinstallation des Services. À cet égard, le Client est informé que la résiliation et l'expiration d'un Service pour quelque raison que ce soit (incluant, mais de façon non exclusive le non-renouvellement), ainsi que certaines opérations de mise à jour ou de réinstallation des Services, peuvent automatiquement entraîner la suppression irréversible de tout Contenu (y compris les informations, données, fichiers, sites internet et autres éléments) reproduit, stocké, hébergé ou autrement utilisé par le Client dans le cadre des Services, ce compris toute sauvegarde potentielle.

11. RESPONSABILITÉ

LICIEL ne peut être tenu responsable que des dommages causés par un traitement pour lequel (i) il n'a pas respecté les obligations prévues par le RGPD qui incombent spécifiquement aux sous-traitants ou pour lequel (ii) il a agi en-dehors des instructions licites du Client ou contrairement à celles-ci. Dans de tels cas, la disposition du Contrat relative à la Responsabilité s'applique. Lorsqu' LICIEL et le Client sont impliqués dans un traitement dans le cadre du présent Contrat qui a causé un dommage à une personne concernée, le Client prend en charge, dans un premier temps, l'intégralité de la réparation effective (ou toute autre compensation) due à la personne concernée et, dans un second temps, réclame à LICIEL la part de la réparation correspondant à la part de responsabilité d' LICIEL dans le dommage, étant précisé que les clauses limitatives de responsabilité prévues par le Contrat demeurent applicables.

12. AUDITS

LICIEL met à la disposition du Client toutes les informations nécessaires pour (a) démontrer la conformité aux exigences du RGPD et (b) mener des audits. Des informations supplémentaires peuvent être communiquées au Client sur demande faite au Support LICIEL. Si les informations, s'avèrent insuffisantes pour permettre au Client de démontrer que les obligations prévues par le RGPD sont remplies, LICIEL et le Client se réunissent alors pour convenir des conditions opérationnelles, sécuritaires et financières d'une inspection technique sur site. En toutes hypothèses, les conditions de cette inspection ne doivent pas affecter la sécurité des autres clients d' LICIEL.

L'inspection sur site susmentionnée, ainsi que la communication des certificats et des rapports de contrôles peuvent donner lieu à une facturation supplémentaire raisonnable. Toute information communiquée au Client en vertu de la présente clause et qui n'est pas disponible sur le Site Internet d' LICIEL est considérée comme une information confidentielle de LICIEL en vertu du Contrat. Avant de communiquer ces informations, LICIEL peut exiger la signature d'un accord de confidentialité spécifique. Nonobstant ce qui précède, le Client est autorisé à répondre aux demandes de l'autorité de contrôle compétente à condition que toute divulgation d'informations soit strictement limitée à ce qui est demandé par ladite autorité. Dans un tel cas, et à moins que la loi applicable ne l'interdise, le Client doit d'abord consulter LICIEL au sujet de toute divulgation requise.

Fait à Paris le 25/05/2018
LICIEL Environnement